



Mémoire
Présenté par :
Moussa DIOP

ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE
(ENEA)
DEPARTEMENT DE PLANIFICATION
ECONOMIQUE ET GESTION DES
ORGANISATIONS
(PEGO)

**La capacité de mobilisation des ressources des
Organisations de Producteurs du Delta Central,
face aux difficultés de financement privé.**

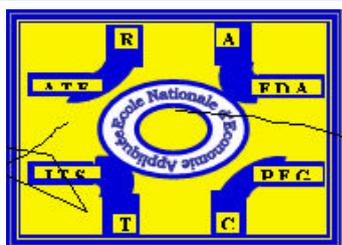
Année Académique: 2007

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple–Un But–Une Foi



ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE
APPLIQUEE (ENEA)
DEPARTEMENT DE
PLANIFICATION ECONOMIQUE ET
GESTION DES ORGANISATIONS
(PEGO)

SOCIETE NATIONALE
D'AMENAGEMENT ET
D'EXPLOITATION DES TERRES DU
DELTA DU FLEUVE SENEGAL DE LA
VALLEE DU FLEUVE SENEGAL ET DE
LA FALEME (SAED)



MEMOIRE DE FIN D'ETUDES

SUJET :

*La capacité de mobilisation des ressources des
Organisations de Producteurs du Delta Central,
face aux difficultés de financement privé.*

Présenté par :

Moussa DIOP

33^{me} Promotion

Pour l'obtention du diplôme :

**Ingénieur des Travaux en Planification Economique et
Conseiller en gestion des organisations**

Directeur de Mémoire :
Monsieur Babacar FAYE
Formateur à l'ENEA

Directeur de stage :
Monsieur Mamadou THIENE
Agro économiste
DDAR - SAED

Année 2007

REMERCIEMENTS :

Je rends grâce à Allah (SWT) et j'adresse mes prières sur le prophète Mohamad (PSL)

Je remercie tous ceux qui ont contribué à mon arrivée à ce niveau de la formation.

Je tiens à remercier vivement l'ensemble du personnel de la SAED notamment la Direction Générale et la Délégation de Dagana et particulièrement les personnes sans qui l'aboutissement de ce travail serait encore plus difficile voire impossible. Il s'agit de :

M. Mamadou DEME : Directeur Général de la SAED

M. El Hadji Malick SARR : Directeur Général Adjoint

M. Seyni NDAO : Directeur de la DDAR

M. Aboubacar SOW : Chef de la Division Appui à la Professionnalisation

M. Mamadou Bra THI ENE : Agro économiste- DDAR

M. Maguette DI AW : Division Méthode et Outil de Conseil

M. Mor DI OP : Ingénieur délégué de la Délégation de Dagana

M. Sadibou COLY : Ingénieur délégué adjoint de la Délégation de Dagana

M. Alioune Thioub SAMB : Directeur de la Promotion et du Développement Rural
Délégation de Dagana

M. Bara NGOM : Chef de secteur Delta Central- Délégation de Dagana

M. Djibril DI OP : Conseiller agricole - Delta Central

M. Mamadou DI ENG : Conseiller agricole – Delta Central

M. Yakouba Cheikh Tidiane DI AGANA : Ingénieur agronome, Conseiller agricole
Delta Central

M. Assane SALL : Conseiller agricole – Delta Central

M. Assane DI ARRA : Ingénieur agronome, Conseiller agricole – Delta Central

Je tiens à remercier également la CNCAS et la MEC Delta pour leur accueil, leur ouverture et leur collaboration.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit de tous les producteurs enquêtés pour leur compréhension, leur disponibilité et leur collaboration.

DEDICACES :

Je dédie ce travail à ma grand-mère maternelle Aïda Seck et à mon oncle paternel Moustapha Diop rappelés à Dieu.

Que la terre leur soit légère et que Dieu les accueille dans son paradis.

AMEN

TABLE DES MATIERES :

REMERCIEMENTS :	II
DEDICACES :	III
SIGLES ET ABREVIATIONS :	VI
LISTE DES TABLEAUX :	VII
LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES	VIII
LISTE DES CARTES :	IX
RESUME :	X
INTRODUCTION :	1
PREMIERE PARTIE : CADRE DE REFERENCE	3
I. LA REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE :	3
II. CADRE CONCEPTUEL :	6
III. PROBLEMATIQUE :	10
DEUXIEME PARTIE : CADRE OPERATOIRE	14
I. QUESTION DE RECHERCHE :	14
II. OBJECTIFS DE RECHERCHE :	14
III. LES HYPOTHESES DE RECHERCHE :	14
IV. INDICATEURS :	15
TROISIEME PARTIE : PRESENTATION DE LA ZONE DE L'ETUDE	16
I. CADRE DE L'ETUDE :	16
1. <i>Localisation géographique</i>	16
2. <i>Présentation de la SAED</i> :	16
a. <u>Historique</u> :	16
b. <u>Mission de la SAED</u> :	17
c. <u>Zones d'intervention de la SAED</u> :	19
d. <u>Organisation et structuration de la SAED</u> :	19
e. <u>La SAED dans le contexte actuel de libéralisation</u> :	20
i. Le Programme Appui à la Professionnalisation	20
ii. Promotion et développement de l'entreprenariat :	21
3. <i>Le financement de l'agriculture irriguée dans le delta du fleuve Sénégal</i> :	21
a. <u>Liés à la production</u>	21
b. <u>Liés à la commercialisation et/ou à la transformation</u>	21
c. <u>Liés à l'investissement</u>	23
4. <i>Les types de financement dans le delta</i> :	23
5. <i>Les sources de financement</i> :	24
a. <u>La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS)</u> :	25

i.	Historique :	25
ii.	Conditions et mécanismes d'octroi du crédit de la CNCAS :	25
b.	<u>La Mutuelle d'épargne et de crédit du Delta (MEC Delta) :</u>	26
i.	Contexte de création de la MEC Delta :	26
ii.	Conditions d'accès au crédit de la MEC Delta.....	27
iii.	Mécanisme d'octroi du crédit de la MEC Delta.....	27
6.	<i>Présentation de la zone d'étude :</i>	29
a.	<u>Cadre administratif</u>	29
b.	<u>Aperçu démographique</u>	29
c.	<u>Structuration de la Délégation :</u>	29
i.	Direction de la Délégation	29
ii.	Dispositif d'Appui Conseil de proximité :.....	30
d.	<u>Principales ressources naturelles, physiques et matérielles</u>	31
e.	<u>Mise en valeur :</u>	33
II.	METHODOLOGIE :	34
1.	<u>Définition du thème de recherche :</u>	34
2.	<u>La revue documentaire :</u>	34
3.	<u>Echantillonnage et collecte de données :</u>	35
4.	<u>Exploitation des données :</u>	36
5.	<u>Difficultés de la recherche :</u>	36
	<u>QUATRIEME PARTIE : RESULTATS DE L'ETUDE ET RECOMMANDATIONS</u>	37
I.	<u>PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS DE L'ETUDE :</u>	37
1.	<i>Niveau de satisfaction des besoins de financement des producteurs par la CNCAS :</i>	37
2.	<i>Les arriérés de remboursement :</i>	39
3.	<i>Les stratégies d'autofinancement :</i>	42
II.	<u>RECOMMANDATIONS :</u>	48
	<u>CONCLUSION :</u>	51
	<u>BIBLIOGRAPHIE :</u>	
	<u>ANNEXE :</u>	

SIGLES ET ABREVIATIONS :

ABS	Association des Banques du Sénégal
AHA	Aménagement Hydro Agricole
ASESCAW	Amicale Socio Economique Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Wallo
BLP	Bon de Livraison et de Paiement
CA	Conseil d'Administration
CDI	Charte du Domaine Irrigué
CGER	Centre de Gestion de l'Economie Rurale
CIFA	Centre Interprofessionnel de Formation des métiers de l'Agriculture
CIRIZ	Comité Interprofessionnel du Riz
CNCAS	Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CNCFPD	Comité National de Concertation pour la Filière Patate Douce
CNCFTI	Comité National de Concertation pour la Filière Tomate Industrielle
DAP	Division Appui à la Professionnalisation
DDAR	Direction du Développement et d'Aménagement Rural
DG	Directeur Général
F CFA	Franc de Communauté Franc Afrique
FMI	Fond Monétaire International
FONGS	Fédération des Organismes Non Gouvernementaux du Sénégal
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GMP	Groupe Moto Pompe
GP	Groupement de Producteurs
ICS	Industries Chimiques du Sénégal
LM	Lettre de Mission
MAS	Mission d'Aménagement du Sénégal
MEC	Mutuelle d'Epargne et de Crédit
NPA	Nouvelle Politique Agricole
NPI	Nouvelle Politique Industrielle
OAD	Organisation Autonome du Delta
OAV	Organisation Autonome de la Vallée
ONG	Organismes Non Gouvernementaux
OP	Organisation de Producteurs
OPB	Organisation Paysanne de Base
PAP	Producteurs des Aménagements Publics
PCA	Président du Conseil d'Administration
PIV	Périmètres Irrigués Villageois
POAS	Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
PP	Producteurs Privés
SAED	Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal, des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé
SDRS	Société pour le Développement de la Riziculture du Sénégal
SV	Section Villageoise
UL	Union Locale

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau n°1 : Evolution du montant du crédit agricole à la CNCAS et du niveau de remboursement au cours des cinq dernières campagnes

Tableau 2 : Répartition des superficies par secteur

Tableau 3 : Superficies par type d'AHA (février-06)

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

Graphique 1 : Comparaison entre les évolutions du crédit et de la production rizicole.

Graphique 2 : Evolution du nombre d'OP financées par la CNCAS depuis 2004

Graphique 3 : Comparaison entre les besoins de financement et le montant du crédit accordé par la CNCAS.

Graphique 4 : Représentativité des OP ayant obtenu au moins un crédit CNCAS depuis 2004/2005

Graphique 5 : Représentativité des OP ayant des arriérés de remboursement depuis 2004/2005

Graphique 6 : Représentativité des OP ayant des arriérés de remboursement par campagne agricole

Graphique 7 : Importance des différentes stratégies d'autofinancement

Graphique 8 : Représentativité des stratégies d'autofinancement

Graphique 9 : Evolution du montant total de financement

Graphique 10 : Evolution du montant moyen de l'autofinancement par type de producteurs

Graphique 11 : Problèmes posés par l'autofinancement

Graphique 12 : Evolution du rendement en fonction des campagnes hivernales.

LISTE DES CARTES :

Carte 1 : Zone d'intervention de la SAED

Carte 2 : Localisation des secteurs de la délégation de Dagana

Carte 3 : Les aménagements hydro agricoles du delta central en 1999 : classification par type

RESUME :

Le Sénégal est l'un des grands pays consommateurs de riz en Afrique de l'Ouest. La consommation annuelle de riz per capita a atteint 74 kg en 2003. Mais le niveau de production nationale ne permet pas au pays d'être autosuffisant en riz. En effet, le Sénégal importe jusqu'à 70 à 80% des besoins de consommation des populations¹.

Le système de culture semi mécanisé dans la région du fleuve, avec une forte utilisation des engrais et produits phytosanitaires a fait de la riziculture une activité aux coûts de production très élevés. Après le désengagement de l'Etat, la CNCAS est devenue la principale institution de financement du crédit agricole sur laquelle peuvent compter les producteurs pour mener cette activité. A titre indicatif, l'agriculture représentait 80,2% des encours du court terme de la banque en 2004.²

La CNCAS finançait au début de sa création les activités rizicoles et cette orientation est justifiée par le besoin de réduire le déficit vivrier en riz. Toutefois, cette forte concentration du portefeuille de prêts dans les activités de la filière rizicole s'est accompagnée d'un taux de remboursement inquiétant comparé au portefeuille de prêts des autres activités.

Pour identifier les causes de ce niveau de remboursement et dégager les grandes orientations permettant d'apporter des solutions, des études sur le financement de l'agriculture irriguée et des programmes de relance de la production rizicole dans la vallée du fleuve Sénégal ont été mis en œuvre. Mais le système de crédit agricole, conjugué au caractère aléatoire de la riziculture du fait de l'existence des calamités naturelles et une mauvaise volonté de certains producteurs, affecte négativement le niveau de remboursement et de fait, diminue les chances des OP de bénéficier du crédit octroyé par la CNCAS. Cependant, la riziculture demeure la principale activité pratiquée dans la vallée et particulièrement dans le Delta du fleuve Sénégal. Alors, quelles stratégies d'autofinancement mettre en œuvre par les OP ? Quelle est la capacité financière d'auto prise en charge des OP face au problème du crédit ?

Telles sont autant de questions qui nous ont incités à poser des hypothèses de recherche ainsi formulées :

¹ Programme national de relance de la production rizicole, SAED, mai 2004

² Source : CNCAS

Hypothèse 1 : La demande de financement à court terme des producteurs du Delta Central détermine l'offre du crédit accordé par la CNCAS.

Hypothèse 2 : Les stratégies d'autofinancement développées par les organisations de producteurs de riz du Delta Central accroissent leur capacité de production.

L'approche méthodologique utilisée pour la vérification de ces hypothèses a nécessité de constituer un échantillon de producteurs du Delta Central. Donc c'est sur la base d'un échantillonnage aléatoire simple que certains producteurs ont été enquêtés.

Ce travail de terrain a connu quelques difficultés relatives à l'enclavement de la zone, à la disponibilité des producteurs et à l'approximation de certaines données chiffrées.

Après exploitation des données et analyse des résultats, il est ressorti que la demande de financement est très supérieure à l'offre de crédit accordé par la CNCAS. Ce qui a infirmé notre première hypothèse. Les producteurs mettent alors en place des stratégies pour faire face à leurs besoins de financement. Ces stratégies ont consisté à prendre en charge leurs besoins de financement à partir des fonds propres et à la souscription à la mutuelle d'épargne et de crédit de Ronkh. Mais les revenus issus de ces stratégies sont trop peu pour satisfaire leurs besoins de financement. Par conséquent, ces revenus ne leur permettent pas d'avoir un certain niveau de production. Ce qui infirme aussi notre deuxième hypothèse.

Entre autres recommandations, nous avons proposé la création d'une agence pour impliquer l'Etat dans le processus de production mais aussi et surtout dans la commercialisation du riz. La création de cette agence dans le but de limiter la fonction du producteur à la production. Il faut également dissocier les types de producteurs du Delta, qui ont des objectifs différents, et prendre en compte différemment leurs préoccupations.

INTRODUCTION :

La consommation de riz au Sénégal a rapidement augmenté à partir des années 1970, et depuis 1980, la consommation annuelle de riz per capita a dépassé celle du mil. Ce niveau de consommation devait s'accompagner d'une production importante du riz. Mais paradoxalement, la production nationale qui a varié entre 100 000 tonnes et 200 000 tonnes de 1995 à 2004, ne couvre que 20 % des besoins de consommation (Source : Programme National de relance de la production rizicole, SAED, mai 2004).

Le riz est produit dans plusieurs régions du Sénégal et principalement dans la région naturelle de la vallée du fleuve Sénégal, qui offre plus de 70 % de la production nationale. Une étude menée sur la réorganisation de la filière rizicole a montré que la filière rizicole y occupe près de 61% de la population totale, soit environ 400 000 ménages et le revenu agricole issu de la riziculture y représente 89%. Les surfaces annuelles mises en valeur en riz sont de 30 000 ha, équivalent à 150 000 tonnes de paddy (90 000 tonnes de riz blanc).

Le riz occupe une place centrale dans l'augmentation de la consommation céréalière au Sénégal dans la mesure où il constitue 34% du volume des céréales consommées au Sénégal, 54% de la consommation alimentaire urbaine et 24% de celle des ruraux (Source : Programme National de relance de la production rizicole, SAED, mai 2004). Ceci met les autorités dans l'obligation d'accroître la production rizicole. Par ailleurs, l'évolution inquiétante observée sur le marché international des céréales en général et le poids excessif des importations de riz sur la balance commerciale en particulier, ont imposé la recherche de voies et moyens d'augmenter la production rizicole au Sénégal.

Cependant, l'objectif d'accroître la production rizicole nécessite des moyens financiers, l'accomplissement par chaque acteur de son rôle et la mise en place de mesures d'accompagnement. Des mécanismes doivent être trouvés pour inverser la tendance du volume des financements, la résorption de l'endettement des paysans. C'est dans ce contexte qu'il s'avère nécessaire de mesurer la capacité des producteurs à revoir à la baisse le montant du financement que leur accorde la CNCAS.

C'est ainsi que nous avons, dans un premier temps, exploré d'abord les écrits qui ont trait au financement de la riziculture dans la vallée du fleuve Sénégal, ensuite des

études sur la production rizicole et sur l'environnement géographique dans lequel s'exerce cette activité de même que les principaux acteurs qui s'y adonnent.

Dans un second temps, nous avons procédé à la définition de notre objectif de recherche, des hypothèses de recherche, des indicateurs avant d'élaborer des outils de collecte de données (questionnaire, guide d'entretien) administrés, au besoin, aux différents acteurs.

Enfin, le traitement et l'analyse des données obtenues via SPSS et Microsoft Excel nous ont permis de vérifier nos hypothèses et de formuler des recommandations opérationnelles

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE : CADRE DE REFERENCE

I. LA REVUE CRITIQUE DE LA LITTERATURE :

La dépendance du Sénégal en consommation de riz, favorisant une importation de cette denrée estimée à plus de 70% des besoins, demeure inquiétante. C'est ainsi que, pour identifier les différents obstacles à une production massive de riz, diverses études ont été menées, allant de la production à la commercialisation.

Cependant, pour qu'il y ait production, la riziculture nécessite des financements importants dans le domaine des investissements (aménagements, irrigation, équipements agricoles,...) et des intrants (semences, pesticides, engrais). Ainsi nous insisterons davantage sur les écrits qui ont trait au crédit agricole.

En juillet 1995, s'est tenue à Saint-Louis une journée de réflexion sur la situation du crédit agricole dans la vallée du fleuve Sénégal et ses perspectives. Lors de cette journée, mention a été faite sur l'évolution des volumes de crédit de la campagne agricole 1989-1990 à celle de 1994-1995. Les encours de prêts s'élevaient en moyenne à quatre milliards cent quatorze millions neuf cent cinquante mille (4 114 950 000) francs CFA et le niveau des impayés se situait à un milliard quinze millions quatre cent soixante dix mille (1 015 470 000) francs CFA soit un taux d'impayés de 24,67%. Cette journée de réflexion a permis de situer les responsabilités entre les différents acteurs, à savoir la SAED, la CNCAS, les producteurs et les pouvoirs publics. Ainsi, un système de commercialisation adéquat n'avait pas été mis en place et la multiplication des dossiers avait favorisé des volumes de financement conséquents. Certains producteurs n'avaient pas la volonté de rembourser le crédit et l'utilisaient à d'autres fins avec la complicité des fournisseurs. Les pouvoirs publics manquaient d'appui à la CNCAS pour le renforcement de sa structure financière et l'accroissement de ses ressources. Ils ne mettaient pas non plus à la disposition des producteurs des fonds de calamité ; sans compter la non application de la législation foncière.

L'application des recommandations proposées devait permettre une relance des activités sur au moins trente mille (30 000) hectares ; d'autoriser par l'application d'un programme annuel de financement, une intensité culturale de 1,2 à 1,5 soient

trente six mille (36 000) à quarante cinq mille (45 000) hectares (ha) cultivés par an, de ramener le niveau de production entre cent quatre vingt mille (180 000) et deux cent vingt cinq mille (225 000) tonnes de riz les deux premières années. Mais ces résultats n'ont pas été atteints. En effet, « les superficies emblavées ont augmenté de 1996 en 2000, passant de 22 000 à 31000 ha pour diminuer jusqu'à 23 000 ha en 2003. Leur moyenne durant cette période est de 26 476 ha. Quant à la production, elle a varié entre 80 000 et 150 000 tonnes dans la même période. » (DIOP Papa Malick, 2004)³

Cette situation remet en cause les recommandations, soit de par leur efficacité ou de par leur applicabilité. Et il semble que la responsabilité des producteurs n'a pas été suffisamment abordée. Mais quoi qu'il en soit, le remboursement du crédit agricole reste un problème majeur et d'autres recherches ont été effectuées pour identifier les problèmes qui y sont liés.

En effet, DIAKHO Makha⁴ et DIOP Moussa⁵ ont respectivement étudié dans « Le financement de l'agriculture irriguée à travers les organisations paysannes dans le delta du fleuve Sénégal : cas de Diawar et de Thiago » et « Le crédit agricole dans le delta du fleuve Sénégal : diagnostic du mécanisme d'octroi, de la gestion et du remboursement » le contexte de la création de la CNCAS de même que le mécanisme d'octroi du crédit, la gestion du financement par les OP et le remboursement. A travers ces études, ils ont montré les atouts et contraintes dans le processus de mobilisation du crédit, dans son utilisation et le remboursement. Il s'en est ressorti que le système d'octroi du crédit reste inadapté au contexte de la riziculture dans la mesure où il exige des frais de dossiers pour ouvrir un compte, un apport personnel représentant 10% du montant du crédit demandé. Pour s'assurer d'une bonne utilisation du crédit, la CNCAS livre les Bons de Livraison et de Paiement (BLP) en compte goûte et selon les besoins de la parcelle. Ce qui occasionne parfois des retards dans l'acquisition des intrants et par conséquent affecte les rendements. Les échéances de remboursement sont très courtes car face à un problème de commercialisation, certains producteurs ont du mal à rentrer dans les délais de remboursement et subissent des pénalités de retards.

³ Amélioration des performances de la riziculture dans la vallée du fleuve Sénégal.

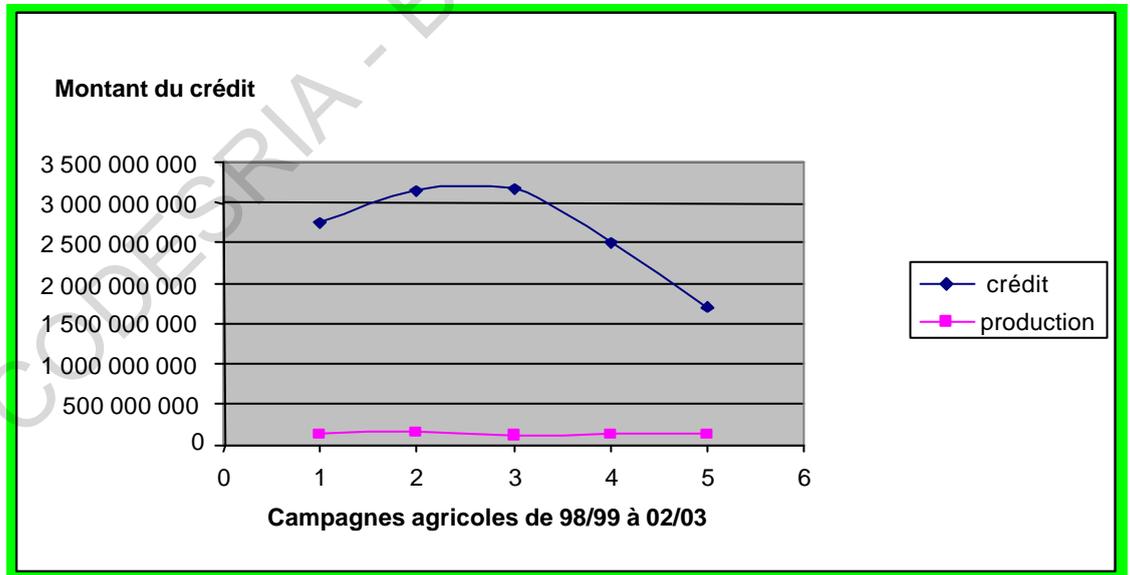
⁴ Elève ingénieur civil, Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées (ENSSAA), 1990

⁵ Elève ingénieur au département PEGO, ENEA, 2006

Ces écrits ont permis d’avoir un aperçu sur le processus de mobilisation du crédit et d’identifier les différents obstacles à un remboursement satisfaisant. Cependant, des recommandations opérationnelles n’ont pu aller à l’encontre de ces obstacles. C’est ainsi qu’il s’avère important de voir les relations qui existent d’une part entre les volumes de financement et la mise en valeur et d’autre part entre les volumes de financement et la production.

L’établissement d’une corrélation entre l’évolution du crédit agricole et celle des aménagements depuis le début d’exercice de la CNCAS avait intéressé SAMBA Ndématy⁶ qui, à travers « Le rôle du crédit agricole dans le développement des aménagements hydro agricoles du delta du fleuve Sénégal : l’exemple de la CNCAS dans la cuvette de Thilène », nous a révélé que la présence de la CNCAS jusqu’en 1990 s’est accompagnée d’une exploitation supplémentaire de 18 878 hectares. Cependant, TOP Ndèye⁷ nous montre que cette corrélation n’est pas évidente entre le crédit et la production. En effet, ses réflexions sur l’importance du crédit dans l’agriculture sénégalaise en 2004, ont donné une comparaison entre les évolutions du montant du crédit et de la production représentée ci-dessus.

Graphique 1 : Comparaison entre les évolutions du crédit et de la production rizicole.



Source : Mémoire de Ndèye TOP, UFR Géographie, 2004.

Ce graphique illustre que la production ne dépend pas du montant du crédit alors qu’il est évident qu’elle détermine souvent la capacité du producteur à rembourser, bien qu’il existe quelque part des difficultés de commercialisation. Ce qui laisse sous-

⁶ Etudiante en année de maîtrise à l’UGB, UFR : Sociologie ; option : Espaces et sociétés rurales

⁷ Etudiante en année de maîtrise à l’UGB ; UFR : Géographie, 2004

entendre d'une part qu'il existe des aléas qui peuvent entraver une forte production du riz même si le montant du crédit est important et d'autre part qu'il existe d'autres stratégies de mobilisation des moyens de production au cas contraire, toute chose étant égale par ailleurs.

Ces études pré citées se sont limitées à une description de l'état du crédit et une proposition de recommandations qui n'ont pas accru le taux de remboursement, sans esquisser les possibilités des producteurs à mobiliser des moyens de production sans compter sur la CNCAS. Ce taux de remboursement, sur lequel se base la CNCAS pour renouveler sa confiance aux producteurs, est de nature à diminuer leur chance d'éligibilité au crédit. C'est ainsi qu'il est important de voir l'efficacité des stratégies d'autofinancement des producteurs du Delta.

Il est vrai qu'une étude similaire a été effectuée par SECK Mamadou Lamine en 2000 sur les producteurs privés de la tomate industrielle de Savoigne. Mais les recommandations tirées de cette étude ne peuvent être généralisées au cas riz du fait que les deux cultures n'ont pas les mêmes réalités. A titre illustratif, cette étude révèle que tout producteur, avant de solliciter un crédit, négocie d'abord avec les industriels un contrat de vente stipulant que toute la production sera écoulee par le biais de l'usine, ce qui permet évidemment de rembourser entièrement le crédit ; alors que l'écoulement du riz constitue un facteur bloquant du remboursement du crédit dans les délais.

Une étude sur le financement de l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal a été commanditée par la SAED, dans le but d'améliorer l'efficacité du système de financement et la politique d'investissement. Mais elle concerne plus le financement de l'investissement que le crédit de campagne.

II. CADRE CONCEPTUEL :

Une même compréhension d'un sujet de recherche par plusieurs personnes peut être ambiguë. En effet, un même concept peut appeler à des interprétations différentes. C'est ainsi qu'il s'avère nécessaire de procéder à une définition des concepts qui ont servi à formuler le sujet, pour mettre tout le monde au même niveau de compréhension.

S'il est vrai qu'il existe des outils qui servent généralement à définir des mots et expressions, comme les dictionnaires Larousse, Le Petit Robert 1 et le Dictionnaire Universel que nous avons d'ailleurs utilisés, force est de reconnaître que les mots et

expressions n'ont de sens que dans leur contexte. La plupart des concepts utilisés étant polysémiques, nous précisons en plus de leur définition classique, le sens auquel ils se rapportent dans le cadre de cette étude.

Les concepts clés qui ont servi à formuler notre sujet de recherche sont : capacité, mobilisation, ressources, organisation, producteurs, financement, privé.

☞ La capacité peut faire appel à une notion de « contenance, de mesure, de quantité ou de volume » pour désigner la propriété d'un récipient de « contenir une certaine quantité de substance ». Elle peut aussi être définie comme : la « puissance de faire quelque chose ». Dans ce cas, elle renvoie à l'aptitude, la faculté, la force ou le pouvoir. Elle peut également être la « qualité de celui qui est en état de comprendre, de faire quelque chose » et on parlera de capacité intellectuelle⁸. Cependant, nous retenons que la capacité est l'aptitude de faire quelque chose.

☞ La mobilisation est une « opération par laquelle le détenteur d'un bien, d'une créance, retrouve la disponibilité des ressources engagées ». On peut aussi la définir par une « opération qui a pour but de mettre une armée, une troupe sur le pied de guerre »⁹. A travers ces définitions, on peut lire une éventuelle recherche de moyens financiers, matériels ou humains pour atteindre un objectif.

☞ Les ressources: sont des « moyens pécuniaires, matériels d'existence (argent, économies, finances, fonds, fortune, revenus, richesse »¹⁰. C'est également « ce qu'on emploie dans une situation fâcheuse pour se tirer d'embarras »¹¹.

Il est donc possible de retenir que la mobilisation des ressources est une recherche de moyens financiers, matériels ou humains pour atteindre un ou des objectif (s) fixé (s).

Dans le cadre de cette étude, on se limitera aux moyens financiers.

☞ L'Organisation: est « un groupe, ou une association qui se propose des buts déterminés ». Mais l'organisation peut être aussi « une manière dont un Etat, une administration, un service sont constitués »¹².

Donc là, il est mis en relief la notion de structure en terme de leadership, de responsabilisation, de répartition des tâches d'un ensemble d'individus, ayant les mêmes intérêts, visant les mêmes buts et qui se proposent de les atteindre en déployant les moyens nécessaires.

⁸ Le Petit Robert 1, pp 248 – Dictionnaire Universel, pp 189

⁹ Robert

¹⁰ Robert

¹¹ Petit Larousse

¹² Robert, Larousse

Les organisations de producteurs qui existent dans le milieu rural sont généralement des organisations de type familial. Elles sont caractérisées par une gestion parcellaire du leader. Le renouvellement des instances ne s'effectue presque pas. Les conflits, quasi inexistant, sont gérés par le leader de manière interne. Ce sont des structures qui ont une longue durée de vie, dont la relève est assurée par les membres de la famille.

Cependant, on retrouve des organisations fédératives à une plus grande échelle. La mise en place de ces structures permet de régler les préoccupations communes. Leur mode de gestion est plus démocratique et les instances sont périodiquement renouvelées.

☞ Le producteur est une « personne (physique ou morale) qui produit des biens ou assure des services »¹³.

La définition séparée des concepts peut nous donner une vision de ce que l'on appelle dynamique organisationnelle des producteurs. Mais il serait intéressant de donner une définition plus globale. Pour ce faire, on va d'abord définir l'organisation de producteurs.

« Ce que j'entends par organisation paysanne, c'est une structure formelle ou informelle à laquelle prennent part paysans et paysannes, et dont l'objectif majeur est la poursuite d'avantages communs qu'ils obtiennent contre des obligations communes. Dans les organisations traditionnelles, les populations ont de plus nombreuses obligations, également plus variées, qui se traduisent par une participation active, un engagement personnel et une contribution. Dans les organisations modernes, par contre, les seules obligations sont la cotisation et la participation périodique aux réunions » (Dessalegn Rahmato, 1990)¹⁴.

On peut donc définir la dynamique organisationnelle des producteurs comme étant la manière dont s'organisent un ensemble de producteurs engagés à atteindre un objectif commun, tout en s'adaptant aux changements éventuels de leur environnement.

☞ Le financement est une « affectation de ressources à une entreprise, à un service public »¹⁵.

¹³ Robert

¹⁴ Organisations Paysannes en Afrique : Problèmes et Perspectives

¹⁵ Robert

En économie, financement renvoie à la manière dont les agents se procurent les ressources nécessaires au règlement des dépenses qu'ils désirent engager. Ce sont des mouvements de capitaux entre les agents économiques, cette création monétaire liée à l'octroi de certains crédits qui réalisent le financement de l'économie.

« L'opération de financement est la rencontre d'un agent à besoin de financement et d'un agent à capacité de financement. Cette rencontre peut être directe, ou bien un intermédiaire peut s'intercaler entre les deux agents. Les agents à capacité de financement confient leur épargne à un intermédiaire qui accorde un prêt à un agent à besoin de financement ; les deux opérations sont distinctes et l'agent à besoin de financement (demandeur) ne rencontre pas l'agent à capacité de financement mais l'intermédiaire (offreur) ; ainsi naît un marché de crédit avec ses opérations, ses établissements » (SECK Mamadou Lamine, 2000)¹⁶.

Dans le cadre de cette étude, c'est une relation directe entre l'agent à capacité de financement qui peut être la CNCAS ou une mutuelle et l'agent à besoin de financement qui est l'organisation de producteurs.

Ici, le mot « privé » est utilisé pour qualifier le terme financement. C'est ainsi qu'on parle de financement privé. Il s'oppose au financement public. À ce sujet, il convient de les distinguer. Les financements publics relèvent de ressources budgétaires de l'État et des ressources des divers bailleurs de fonds. Ils concernent généralement les infrastructures d'ensemble telles que les grands aménagements publics communément appelés grands périmètres. Les financements privés doivent normalement être réalisés par le système bancaire qui assure la mobilisation de la ressource voulue (épargne et dépôts), elle-même générée par les investissements et activités qu'il finance.

Le rapport de la première phase de l'étude sur le financement de l'agriculture dans la Vallée du Fleuve Sénégal note qu'il convient d'apporter une précision importante à la notion de « financement » qui recouvre dans les pays en développement trois notions qu'il est important de bien distinguer afin d'éviter de les confondre :

✍ Le financement à proprement parler qui doit normalement être d'origine bancaire.

¹⁶ Stratégies d'autofinancement et circuits de commercialisation des producteurs de tomate industrielle de Savoigne

✍ Les aides financières diverses : subventions et bonifications. Il est important à ce niveau lorsqu'on parle de taux de crédit de le faire hors bonification de façons à pouvoir faire des comparaisons valables notamment sur le coût de la ressource et sur les marges prélevées par les divers systèmes bancaires.

✍ Les financements d'origines très diverses en provenance notamment des ONG qui, lorsqu'ils sont directement injectés dans des opérations de crédit, conduisent à des coûts de crédits (taux d'intérêts) très variés dans la mesure où ces financements sont soit des dons, soit des crédits de durées et de coûts variables.

La définition de Seck paraît très pertinente dans la mesure où elle intègre le marché de crédit, régi par un mécanisme que les acteurs (demandeur et offreur) doivent connaître et respecter. Il convient, pour déceler les difficultés de financement, de faire un diagnostic de ce mécanisme.

La définition de ces concepts permet de voir qu'il s'agit d'étudier les stratégies que les organisations paysannes mettent en place pour faire face aux difficultés de financement.

III. PROBLEMATIQUE :

Au Sénégal, le développement de la production rizicole pour satisfaire les besoins nationaux toujours croissants et dépendants du marché international est un objectif de souveraineté nationale.

En effet, la consommation annuelle de riz per capita de 74 kg en 2003¹⁷, dont 20 à 30% est couverte par la production nationale. La production rizicole nationale est donc trop faible pour permettre de limiter les importations massives de riz. Le Sénégal est, de ce fait, un des plus gros importateurs de riz en Afrique de l'Ouest, avec la particularité d'importer essentiellement des brisures de riz.

Dans la perspective d'un accroissement significatif et durable de la production rizicole nationale, d'importants programmes de relance du riz ont été mis en œuvre. Avec le processus de valorisation des potentialités hydro agricoles de la vallée du Fleuve Sénégal, et la recherche de la sécurité alimentaire, de nouvelles orientations de politique agricole ont soutenu ces programmes.

Depuis la Nouvelle Politique Agricole (NPA), les grandes orientations de la politique agricole du Sénégal reposent sur le désengagement de l'État des activités marchandes, la libéralisation de l'économie et l'implication accrue des opérateurs

¹⁷ SAED, Programme National de relance de la production rizicole, mai 2004

privés dans le secteur agricole. A cela, s'ajoutent les autres réformes, entre autres, le renforcement des capacités des collectivités locales et des organisations socioprofessionnelles et l'adaptation du crédit agricole aux systèmes de production.

Adoptée et mise en œuvre en 1984, la NPA innove des politiques antérieures dans la réduction du champ d'intervention de l'État. Ce désengagement devait permettre de réaliser des économies pour faire face au service de la dette.

Elle avait pour objectifs :

- ✍ De mettre en place une politique incitative des prix pour les producteurs agricoles ;
- ✍ De favoriser l'émergence des organisations de producteurs ;
- ✍ De désengager l'État des diverses filières agricoles qui seraient libéralisées ;
- ✍ De mener des actions de soutien à la production ;
- ✍ De développer l'aménagement de la Vallée du fleuve Sénégal et les cultures irriguées.

Elle a donné lieu au Plan Céréalière, au Programme Triennal Semencier et au Plan d'actions pour l'Élevage.

La nécessité d'accroissement de la production des différentes filières, et celle d'assainissement des finances publiques exigeaient un nouveau mécanisme de financement de l'agriculture, autre que celui opéré jusque là par l'État à travers les sociétés d'encadrement.

C'est ainsi que la Caisse Nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS) fut créée en 1985 pour assurer la distribution du crédit en milieu rural.

Très rapidement, cet instrument de financement de l'agriculture était amené à réduire le volume de ses interventions à cause de faibles taux de remboursement (plus de six milliards d'impayés pour un encours de 30 milliards en fin 1996).

Ces faibles taux de remboursement sont beaucoup plus liés à un problème de financement qu'aux facteurs physiques. En effet, les conditions dans lesquelles la riziculture se développe dans la région du fleuve Sénégal sont éminemment favorables et ne présentent pas de contrainte rédhibitoire.

Par ailleurs, en irrigué, le riz présente la particularité de croître dans une lame d'eau et, de ce fait, il exige des sols peu filtrants et d'une parfaite horizontalité. Élément vital pour la plante, l'eau constitue également pour le riz, un milieu intermédiaire entre le sol et l'air. Elle doit donc être disponible en grande quantité et sa circulation tout au long du cycle doit être maîtrisée.

Dans le delta du fleuve Sénégal, en raison des caractéristiques extrêmes des sols argileux et du taux de salinité de la nappe phréatique, le riz est manifestement l'une des cultures les plus adéquates dans la mesure où il permet un lessivage des sols qui diminue significativement le taux de salinité initial. Toute autre culture, moins exigeante en eau, ne permettrait pas ce lessivage des sols et ne bloquerait pas le phénomène de remontée capillaire.

Outre que des températures élevées et une forte insolation permettent à la plante d'exprimer tout son potentiel, l'eau est disponible en quantité suffisante toute l'année et les caractéristiques des sols favorables.

Les facteurs physiques de production étant favorables, il s'agit certainement d'agir principalement sur le financement de la production et de la transformation, mais aussi sur la commercialisation du riz blanc et l'équipement agricole.

Un diagnostic du mécanisme d'octroi du crédit agricole, de sa gestion et du remboursement a décelé les contraintes suivantes :

✍ La riziculture irriguée est une activité qui nécessite une trésorerie importante. Dans le compte d'exploitation établi pour la campagne agricole 2005-2006 on a estimé les charges totales de production à 348 319FCFA à l'hectare sans la subvention et à 317 044 avec la subvention des intrants. Pour respecter l'itinéraire technique conseillé, les producteurs doivent pouvoir disposer d'un crédit de campagne pour acquérir les intrants nécessaires. Mais la CNCAS, qui est la seule banque classique, présente dans le financement de l'agriculture, ne prend en charge que certains besoins des agriculteurs, notamment les charges directes d'intrants nécessaires à la mise en valeur. Il existe aussi des retards dans l'acquisition du crédit, dans la livraison des intrants par les fournisseurs en début de campagne et aussi dans la mise à disposition des BLP du deuxième épandage d'engrais et du complément des produits phytosanitaires.

✍ Les charges connexes au crédit (frais de dossiers, apport personnel, moratoires, etc.) ne sont le plus souvent pas à la portée des producteurs et encouragent les détournements d'objectifs avec la complicité des fournisseurs qui ne les font pas respecter le mécanisme du financement du crédit agricole.

✍ La pratique actuelle du crédit de campagne sur une seule saison n'est pas compatible avec une exploitation rationnelle de la rizière surtout si l'on vise la double culture.

✍ Si la production est une condition nécessaire, il n'en demeure pas moins qu'elle soit suffisante pour rembourser le crédit. La commercialisation, qui permet généralement aux producteurs de rembourser, souffre d'une absence de lignes de crédit pour les privés. En plus, les producteurs sont mal organisés à ce niveau. Il s'y ajoute que l'Etat ne prend pas des mesures de protection efficaces contre l'importation du riz pour faciliter la commercialisation.

Face à ces contraintes qui entravent aujourd'hui une production massive du riz dans la région du fleuve notamment dans le delta, il s'avère important de se questionner sur la capacité de mobilisation des ressources des organisations de producteurs, pour participer au financement des campagnes hivernales. Il s'agit donc de voir quelles sont les stratégies d'autofinancement mises en œuvre par les organisations de producteurs pour faire face à leurs besoins de financement à court terme et d'en faire une analyse.

DEUXIEME PARTIE : CADRE OPERATOIRE

I. QUESTION DE RECHERCHE :

Quelle est la capacité de mobilisation de ressources financières des producteurs de riz du Delta Central pour répondre à leurs besoins de financement à court terme?

II. OBJECTIFS DE RECHERCHE :

OBJECTIF PRINCIPAL :

Evaluer les stratégies développées par les producteurs de riz du Delta Central pour faire face à leurs besoins de financement à court terme.

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 :

Identifier les stratégies développées par les producteurs de riz du Delta Central pour faire face à leurs besoins de financement à court terme.

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 :

Analyser les stratégies développées par les producteurs de riz du Delta Central pour faire face à leurs besoins de financement à court terme.

III. LES HYPOTHESES DE RECHERCHE :

HYPOTHESE 1 :

La demande de financement à court terme des producteurs du Delta Central détermine l'offre du crédit accordé par la CNCAS.

HYPOTHESE 2 :

Les stratégies d'autofinancement développées par les organisations de producteurs de riz du Delta Central accroissent leurs capacités de production.

IV. INDICATEURS :

HYPOTHESES	VARIABLES	INDICATEURS		
<u>Hypothèse 1</u>	<u>Indépendante :</u> Demande de financement	Superficies cultivées		
		Montant du financement à l'hectare		
		Nombre d'OP en activité depuis 2004		
		Activités pratiquées autres que la riziculture		
		Statuts de l'OP		
		Besoins demandés à la CNCAS		
	<u>Dépendante :</u> Offre de crédit	Nombre d'OP financées par la CNCAS depuis 2004		
		Campagnes hivernales financées par la CNCAS		
		Montant du financement accordé par la CNCAS		
		Besoins financés par la CNCAS		
		Atouts et contraintes liés au crédit CNCAS		
		<u>Hypothèse 2</u>	<u>Indépendante :</u> Stratégies d'autofinancement	Existence des arriérés de remboursement
				Montant des arriérés de remboursement
Capacité de recouvrement du crédit				
Mode de recouvrement du crédit				
Formes de stratégies d'autofinancement				
Montant de l'autofinancement				
Capacités de production	<u>Dépendante :</u>	Evolution de la superficie cultivée depuis 2004		
		Evolution de la production et du rendement		
		Respect de l'itinéraire technique		
		Respect du calendrier culturel		

TROISIEME PARTIE : **PRESENTATION DE LA ZONE DE** **L'ETUDE**

I. CADRE DE L'ETUDE :

1. Localisation géographique

Le riz est produit dans sept (7) régions du Sénégal. Mais Saint-Louis et Matam dont leur production cumulée occupe 72% du total national sont les principales régions productrices du riz. Le riz y est produit sur la rive gauche de la Vallée du Fleuve Sénégal, qui est une bande de 30 Km de large sur plus de 600 Km qui s'étend le long du fleuve Sénégal de l'embouchure jusqu'à la frontière malienne et le long de la rive gauche de la Falémé, affluent du Sénégal.

Sur le plan administratif, elle couvre les deux départements de la région de St Louis (Dagana, Podor), le département de Matam de la nouvelle région du même nom ainsi que le département de Bakel situé dans la région de Tambacounda.

La Société Nationale d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal, de la vallée du fleuve Sénégal et de la Falémé (SAED) a la charge de propulser le développement des activités agricoles dans cette zone, notamment la riziculture, afin de participer à l'accroissement des revenus des populations rurales.

2. Présentation de la SAED :

a. Historique :

En 1938, fut créée la Mission d'Aménagement du Sénégal (MAS) chargée de la mise en valeur et de l'aménagement du fleuve.

En 1960, deux organismes d'Etat : l'Organisation Autonome de la Vallée (OAV), l'Organisation Autonome du Delta (OAD) furent chargés, l'un dans la moyenne Vallée, l'autre dans le Delta, d'assurer avec la Société pour le Développement de la Riziculture du Sénégal (SDRS), la continuation de la tâche assignée à la MAS. Ils devaient contribuer à la réduction de l'importation du riz et au développement de la riziculture au Sénégal.

N'ayant pas réussi à accomplir leur mission, il est apparu nécessaire de regrouper ces différents organismes en 1964 en une seule entité régionale. C'est ainsi

que fut créée, au début de 1965, la Société d'Aménagement et d'Exploitation des Terres du Delta du Fleuve Sénégal (SAED) par la loi 65-001 du 25 janvier 1965 avec un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial, dont le siège est fixé à Saint-Louis. Par la loi 79-029 du 24 janvier 1979, la SAED a vu son champ d'intervention s'étendre sur l'ensemble de la rive gauche du fleuve Sénégal ainsi qu'à la vallée de la Falémé.

Elle possède des représentations sur le terrain (délégations départementales) :

- Dagana (Ross-Béthio)
- Podor (Nianga)
- Matam (Matam)
- Bakel (Bakel)

b. Mission de la SAED :

En 1965, la SAED avait un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial. Elle avait la charge d'effectuer des actions aussi bien pour les comptes de l'Etat, des producteurs que pour son propre compte.

☞ Pour l'Etat, elle devait faciliter l'installation et la pratique de la riziculture des familles d'immigrants, par la mise en place d'infrastructures et d'équipements agricoles et sociaux.

☞ Pour les producteurs, la SAED devait favoriser les bonnes conditions de pratique de la riziculture.

☞ Pour son propre compte, elle devait assurer l'achat, le transport et la transformation du paddy.

Toutes ces actions consistaient à faire de la vallée une zone à vocation agricole de référence au niveau national, eu égard aux investissements énormes réalisés grâce à l'Etat et à l'appui des bailleurs de fonds.

Mais le mode de gestion et le fonctionnement d'une telle structure s'avéraient contraignants au vu des résultats mitigés obtenus.

Ainsi en 1981, l'Etat de conférer à la SAED plus de souplesse dans sa gestion et son fonctionnement. Et pour ce faire, un changement de statut s'imposait. C'est ainsi qu'elle est devenue société nationale par actions au capital de deux milliards cinq cents millions (2 500 000 000) de francs CFA entièrement souscrits par l'Etat.

L'Etat, à travers des plans triennaux, confie désormais à la SAED des missions qui définissent les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser les programmes prévus.

La SAED se voit dans l'obligation de rompre d'avec les pratiques d'avant (transport, transformation et commercialisation du riz) pour s'inscrire dans un dynamique d'appui conseil intégral. Ceci a pour conséquence de définir les nouveaux rapports SAED-producteurs. Les différentes lettres de mission signées jusqu'à maintenant traduisent cette tendance qui va se renforcer davantage.

? La première lettre de mission (LM) (1981-1983) a mis l'accent sur les solutions à apporter aux phénomènes naturels (sécheresse, avancée du désert) et à la rigueur du climat marqué par une pluviométrie déficitaire.

? La deuxième lettre de mission (1984-1986), quant à elle, s'est appuyée sur le relèvement du niveau des capacités techniques des producteurs. Ceci, par un encadrement suivi et soutenu grâce à la mise à leur disposition de conseillers agricoles dont la formation répondait bien aux exigences du moment.

? Les troisième et quatrième LM (1987-1994) ont coïncidé avec la période de la réforme, de la réorganisation et de la restructuration de la SAED mais surtout du désengagement de l'Etat des activités traditionnelles productives et commerciales.

? La cinquième LM (1995-1998) est celle durant laquelle la SAED a fini sa réorganisation et sa restructuration. Les missions assignées se sont articulées autour des fonctions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation des infrastructures hydro agricoles et de conseil au développement régional et à l'organisation de l'espace rural.

? La sixième LM (1999-2001) avait pour but de relancer l'agriculture irriguée dans la vallée consécutivement à l'état de récession constaté entre 1994 et 1997, qui s'est traduit par le développement anarchique des aménagements privés et la course à la terre. Dans cette lettre, la SAED s'est fixée des priorités concernant une meilleure occupation des sols par l'établissement de Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) et de la Charte du Domaine Irrigué (CDI).

? La septième LM (2003-2005) est, à la fois, une continuité et une rupture :

- Continuité en ce qu'elle eût parachève les actions initiées par la 6^{ème} Lettre de Mission.

- Rupture en ce qu'elle fût inscrite dans le changement de contexte qui s'est dessiné et qui a appelé des innovations surtout institutionnelles et socio-économiques pour rationaliser les transactions et accroître les revenus.

Dans ce contexte, deux axes stratégiques ont constitué les lignes directrices de la LM7 : constitution d'un environnement institutionnel et socio-économique incitatif et durable, amélioration de la productivité des facteurs pour une agriculture irriguée compétitive.

? La huitième LM (2006-2008) est en cours d'exécution.

c. Zones d'intervention de la SAED :

Jusqu'en 1971, la zone d'implantation de la SAED ne comprenait que le Delta. Les périmètres irrigués en submersion contrôlée représentaient dix mille cinq cents (10500) hectares avec une production de riz de dix mille (10000) tonnes.

En 1971, la SAED a étendu sa zone d'actions à la Basse Vallée avec la création de grands périmètres en aménagements tertiaires (Dagana).

En 1974, la zone d'actions de la SAED s'est étendue à la Moyenne et à la Haute Vallée.

L'aire géographique de la SAED comprend la totalité des vallées du Sénégal et de la Falémé, soit une zone de près de sept cents (700) kilomètres de longueur, s'étendant à environ trente (30) kilomètres de la rive gauche du Sénégal, soit une superficie de vingt et un mille (21000) kilomètres carrés.

d. Organisation et structuration de la SAED :

La SAED s'appuie sur une organisation décentralisée comprenant une Direction Générale, des Directions Centrales (assurant des fonctions horizontales) et des Délégations (assurant les fonctions opérationnelles) au niveau de chaque département administratif. La société est dirigée par un Directeur Général (DG) qui est assisté par un adjoint, des cellules, des conseillers techniques et des chargés de mission.

- Les cellules concernent l'audit interne et le contrôle de gestion.
- Les conseillers techniques sont chargés des questions d'aménagement et de développement rural.
- Les chargés de mission s'occupent des questions diverses de développement technique et social.

- Les directions concernent la Direction Financière et Comptable (DFC), la Direction de Développement et de l'Aménagement Rural (DDAR), la Direction des

Aménagements et des Infrastructures Hydro agricoles (DAIH), la Direction des Ressources Humaines et de l'Administration (DRHA) et la Direction Autonome de Maintenance des Infrastructures Hydro agricoles (DAM).

- Les délégations sont logées dans les départements de Dagana, Podor, Matam et Bakel.

e. La SAED dans le contexte actuel de libéralisation :

La création de la SAED a favorisé un peuplement de plus en plus harmonieux de la vallée grâce aux investissements importants réalisés par l'Etat pour l'introduction de la riziculture irriguée au Sénégal.

Mais les premiers périmètres aménagés n'ont pas répondu aux attentes des pouvoirs publics et des populations à cause de la faiblesse des rendements, du manque d'entretien, de responsabilisation et d'organisation des producteurs.

En 1987, après constat de la situation et sur la pression des bailleurs de fonds, l'Etat fut amené à se désengager avec comme conséquences l'abandon de la politique de subvention de l'agriculture et l'incitation du privé à s'installer pour reprendre certaines missions jadis dévolues à la SAED.

Le processus de désengagement et de responsabilisation des producteurs, initié par l'Etat depuis 1984 avec la NPA, a pris un tournant décisif au début des années 90 avec notamment le transfert progressif de la gestion des grands aménagements à des associations d'usagers et la libéralisation de la filière riz.

Cet état de fait n'est nullement synonyme d'abandon des producteurs à leur sort, mais nécessite plutôt d'une part, le renforcement continu de leurs capacités d'organisation, de gestion et, d'autre part, la possibilité de compter sur des professionnels indépendants ou salariés dans des domaines spécialisés tels la gestion financière, la maintenance électro mécanique, l'entretien des aménagements, etc.

Dans ce contexte, la SAED doit mieux se consacrer à des missions plus fondamentales tournées vers la gestion durable des ressources naturelles.

C'est ainsi que sont prévus dans l'exécution des missions de la SAED, des programmes d'appui à la professionnalisation et de promotion de l'entrepreneuriat privé.

i. Le Programme Appui à la Professionnalisation

L'appui à la Professionnalisation est porté sur la structuration du milieu agricole, la formation et la création des CGER. Il vise un bon niveau d'organisation des

La capacité de mobilisation des ressources des Organisations de Producteurs du Delta Central, 20
face aux difficultés de financement privé.

producteurs et des interprofessionnels, l'instauration d'un environnement des affaires attractives par la fourniture d'informations techniques et économiques adaptées aux activités.

Pour la structuration du milieu agricole nécessite de faire un diagnostic organisationnel, aussi bien pour les producteurs, au sein des unions et des sections, qu'au niveau des filières. Cela permettra d'appréhender les difficultés majeures dans les domaines de gestion et d'organisation.

La formation concerne les conseillers agricoles, les gestionnaires des périmètres irrigués et les formateurs. L'appui du CIFA est sollicité à cet effet.

L'objectif du projet de création des CGER est de permettre aux organisations professionnelles agricoles de la Vallée du Fleuve Sénégal de normaliser leur système de gestion et de leur fournir des conseils de proximité.

ii. Promotion et développement de l'entrepreneuriat :

Pour la promotion et le développement de l'entrepreneuriat privé, la SAED a décidé de créer un centre des affaires dans la vallée du fleuve.

C'est une structure qui informe sur les opportunités d'affaires dans les domaines agricoles et l'insertion des projets.

3. Le financement de l'agriculture irriguée dans le delta du fleuve Sénégal :

Le secteur rural nécessite des financements importants dans les domaines :

- ✍ des investissements (aménagements, irrigation, équipements agricoles...),
- ✍ des intrants (semences, engrais, pesticides etc.) et des crédits de campagne pour la commercialisation de la récolte.

Les besoins sont de trois types :

a. Liés à la production

Ils visent un accroissement de la production. Les besoins liés à la production s'expriment essentiellement au niveau des producteurs et cela est le cas pour la quasi-totalité des filières. Les besoins de financement de la production portent en majorité sur les intrants.

b. Liés à la commercialisation et/ou à la transformation.

Il y a trois niveaux d'expression au moins de ces besoins :

- ✍ Les besoins des unités agro-industrielles.

Ces unités interviennent sur la culture du riz ; à ce niveau, les besoins de financement sont importants. La demande est exprimée par des sociétés agro-industrielles.

La satisfaction de leurs besoins ne pose pas en général de problèmes majeurs du fait de leurs capacités de négociations avec le système bancaire dans son ensemble (qualité de signature des demandeurs et des garanties qu'ils peuvent présenter).

Ce niveau d'expression des besoins est aujourd'hui quasi inexistant dans le delta.

Les besoins des unités semi industrielles ou artisanales.

Il s'agit de petites unités de transformation et ou de commercialisation appartenant soit à des organisations faîtières de producteurs, soit à des opérateurs individuels. Après la faillite des structures industrielles, c'était essentiellement les organisations de producteurs (unions hydrauliques) qui tentaient dans le cadre de leurs activités, de prendre en charge des problèmes transversaux dans le but de satisfaire leurs membres. Mais aujourd'hui ce sont les producteurs eux-mêmes qui supportent de plus en plus les charges liées à la commercialisation et à la production.

A ce niveau, la demande exprimée n'est pas toujours satisfaite, compte tenu des problèmes de débouchés observés sur les produits finis (cas du riz local qui est fortement concurrencé par le riz importé), mais aussi de la faiblesse relative des garanties que peuvent présenter ces emprunteurs. Les producteurs sont parfois obligés de vendre une partie de la production à un prix bas pour couvrir ces charges.

Les besoins des micros entreprises familiales

Ce sont de petites activités de valorisation des produits agricoles locaux par une mise en marché directe en l'état ou après transformation. Ce niveau concerne essentiellement la production du riz. La collecte du produit de base est généralement faite au niveau de la famille par les femmes. Les surplus de production ou une partie de celle-ci sont mis sur le marché pour faire face aux besoins monétaires. Ces activités procurent des revenus substantiels pour faire face aux besoins vitaux de la famille. A ce niveau, il est très difficile d'évaluer les besoins qui s'expriment de manière dispersée et n'intéressent pas le système classique de financement (CNCAS).

c. Liés à l'investissement

Les besoins d'investissement sont des besoins de financement à moyen ou long terme qui peuvent concerner aussi bien la production, la transformation que la commercialisation. Le financement est utilisé pour la réalisation d'infrastructures, l'acquisition de matériels, d'équipements, ou pour les améliorations foncières. Ce sont des besoins d'un niveau relativement élevé qui ne peuvent être supportés par un producteur individuel.

4. Les types de financement dans le delta :

En fonction de leur objet, de leur destination et de la classification opérée par les institutions financières, on distinguera trois types de crédits pour répondre aux besoins exprimés :

✍ Les crédits à court terme qui concernent les financements destinés aux activités de :

- Production du riz et des cultures maraîchères : semences, engrais, produits phytosanitaires, redevances hydrauliques ;
- Transformation : fonds de roulement pour la transformation
- Commercialisation qui concerne essentiellement le riz car les produits maraîchers sont facilement commercialisés.

✍ Les crédits à moyen terme qui peuvent concerner :

- Les équipements de travail du sol et principalement les équipements de travail des sols lourds : tracteurs, offsets, etc. ;
- Les équipements pour l'irrigation et l'exhaure : essentiellement les Groupes Moto Pompe (GMP)
- Les équipements pour la transformation de produits agricoles : rizeries, décortiqueuses, bascules, etc. ;

✍ Les crédits à long terme concernent les mises en valeur foncières (aménagement terminaux, équipements électro- mécaniques d'irrigation lourds,...),

En tout état de cause, ils excluent les infrastructures structurantes et collectives qui sont de la responsabilité des pouvoirs publics.

Ces besoins peuvent être exprimés à deux niveaux :

✍ au niveau de l'État : les investissements structurants (grandes infrastructures hydro- agricoles, routes, pistes de production, etc.) qui sont pris en charge par l'État à travers le budget national ou/et l'appui de la coopération bi ou multilatérale ;

✍ au niveau des acteurs ruraux : où les investissements relatifs à l'exploitation sont pris en charge à partir des fonds propres ou à partir d'un emprunt auprès des institutions de crédit.

Il faut souligner que les investissements agricoles à long terme sont pour l'essentiel effectués actuellement par l'État au bénéfice des producteurs.

Une vraie demande de crédit long terme émanant des opérateurs privés est quasi-inexistante dans l'environnement actuel du monde rural et particulièrement dans le delta, car rares sont les privés ayant la surface financière requise pour les prendre en charge. De plus, le mode d'allocation des terres étant effectué à un horizon court, les bénéficiaires de ces terres ne sont pas incités à y réaliser des investissements dont ils ne sont pas sûrs de profiter entièrement.

Dans cette étude, nous nous intéresserons essentiellement au crédit de campagne à court terme qui concerne le financement de la production du riz (semences, engrais, produits phytosanitaires, redevances hydrauliques, etc.) et qui, dans sa majorité est assuré par les institutions de financement notamment la CNCAS.

5. Les sources de financement :

Il convient tout d'abord de rappeler la distinction entre les financements publics (infrastructures d'ensemble), et les financements privés (équipements terminaux des exploitations).

Les financements publics relèvent de ressources budgétaires de l'État et des ressources des divers bailleurs de fonds.

Les financements privés, qui nous intéressent d'ailleurs, doivent normalement être réalisés par le système bancaire.

La CNCAS est la principale banque classique qui s'active dans le financement des exploitations agricoles. Par conséquent, les besoins de financement des producteurs sont loin d'être couverts. Cette situation, conjuguée au problème de remboursement des producteurs, s'est corrélée à la recherche de stratégies d'autofinancement dont la création de la Mutuelle d'Épargne et de Crédit du Delta

(MEC Delta), au niveau de Ronkh. Donc la CNCAS et la MEC Delta sont, en terme de structure financière, les organismes qui assurent pour l'essentiel le financement des activités agricoles des producteurs du delta.

a. La Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) :

i. Historique :

La mise en place de politiques adaptées pouvant faire sortir du sous-développement les pays du Sud d'une manière générale et le Sénégal en particulier a toujours été le problème de nos gouvernants.

Sous l'influence de la BM et du FMI, certaines politiques ont été initiées depuis les années 80 avec les lancements du plan de stabilisation à court terme et celui d'ajustement structurel en 1984.

L'application de ces politiques imposait des réflexions sur un nouveau système de financement de l'agriculture. C'est ainsi que la CNCAS fut créée en 1984. Ses grandes orientations visent le désengagement de l'Etat des fonctions de production, la promotion du secteur privé et une plus grande responsabilisation des producteurs.

ii. Conditions et mécanismes d'octroi du crédit de la CNCAS :

☞ Critères d'éligibilité au crédit CNCAS :

L'ouverture d'un compte à la CNCAS, avec le paiement des frais de dossiers, est nécessaire pour participer aux activités d'épargne et de crédit de la banque. Pour bénéficier d'un crédit CNCAS, il faut souscrire à un portefeuille, par exemple le portefeuille des agriculteurs ; disposer d'une caution solidaire, c'est-à-dire se constituer en une entité juridique, jouissant d'une personnalité morale et remplir les conditions d'exploitation. Dans le domaine de l'agriculture auquel nous limiterons notre étude, remplir les conditions d'exploitation revient à disposer d'une terre et avoir les capacités physique, mentale et morale de la mettre en valeur. Un apport personnel, estimé à 10% du montant de financement accordé, est obligatoire pour disposer du crédit.

Le taux d'intérêt est de 7,5% par an et le remboursement doit s'effectuer au bout de 9 mois. Après cette période de 9 mois, le taux d'intérêt passe à 8%.

☞ Mécanisme d'octroi du crédit CNCAS :

Le mécanisme d'octroi du crédit commence par la formulation d'une demande par le producteur. Cette demande est symbolisée par une fiche d'expression de besoins

dans laquelle sont énumérées les différentes charges de production, de l'amortissement du coût de l'aménagement à la sacherie, en passant par la préparation du sol (offset), les engrais, les produits phytosanitaires,....

La fiche d'expression des besoins est approuvée par la SAED qui confirme que le producteur dispose d'une terre d'une certaine superficie et dont la mise en valeur nécessite des moyens financiers estimés selon des normes techniques et en rapport avec les charges citées précédemment.

Après cette phase, la CNCAS rassemble toutes les fiches d'expression de besoins et convoque un pré comité ou comité consultatif auquel prennent part la SAED et les responsables des producteurs. Il sera question dans cette assemblée de voir la situation antérieure du crédit de chaque organisation de producteurs, le montant actuel du crédit demandé et de se prononcer sur son éventuel accord.

Si toutefois l'organisation de producteurs n'est pas en règle mais qu'il lui est possible de bénéficier à nouveau d'un crédit, les conditions dans lesquelles le crédit sera accordé seront définies durant ce pré comité.

Après le comité consultatif, un comité de crédit qui réunit exclusivement les agents de la CNCAS est convoqué dans chaque zone et présidé par le chef de zone.

Après accord du crédit, la CNCAS donne aux producteurs des bons de livraison et de paiement (BLP) qu'ils remettront aux prestataires de service et aux fournisseurs agréés c'est-à-dire reconnus par la CNCAS..

L'agrément des fournisseurs a été adopté par la CNCAS pour sécuriser le crédit et favoriser sa bonne gestion. En effet il n'existait pas de BLP dans l'ancien système d'octroi du crédit. En plus, le crédit agricole était octroyé aux producteurs avec l'aide des fournisseurs ambulants qui encourageaient les détournements d'objectifs. Les fournisseurs agréés sont reconnus comme des créateurs d'entreprise, disposant de garanties et ayant comme objectif de participer au développement de la riziculture.

L'agrément consiste à désigner des fournisseurs qui disposent suffisamment de moyens leur permettant de livrer les intrants sur présentation des BLP.

b. La Mutuelle d'épargne et de crédit du Delta (MEC Delta) :

i. Contexte de création de la MEC Delta :

La MEC Delta est une mutuelle créée à Ronkh en 1993 et agréée par le Ministère de l'Economie et des Finances en 2000. Sa création fût inspirée de celles de l'Amicale Socio-économique Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Wallo

(ASESCAW) et de la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS) dans le but de participer à la promotion des activités génératrices de revenus en milieu rural, en facilitant l'accès au crédit aux catégories sociales actives notamment les jeunes et les femmes.

La MEC Delta a été mise sur place pour apporter des solutions aux problèmes que présentait le système de crédit agricole de la CNCAS. En effet, d'après les agents de la mutuelle, il existait des problèmes d'intermédiation entre les producteurs de Ronkh et la CNCAS du fait de l'enclavement de la zone. En outre, ils estiment que le système de financement de la CNCAS n'était pas adapté à cause de la méconnaissance des réalités du terrain.

Par ailleurs, le non accès au crédit de certains producteurs de Ronkh, causé par un endettement accru à la CNCAS vers les années 90, est déterminant dans la création de cette mutuelle. Ces producteurs, de par la création des GIE fictifs, parvenaient à mobiliser d'importantes sommes non destinées à la production agricole. Cette situation était d'une part encouragée par la CNCAS dans le but de se promouvoir dans cette zone, d'autre part, par l'avènement des fournisseurs ambulants.

Cependant, depuis quelques années, la CNCAS a initié une politique de relance des producteurs de cette zone pour leur permettre d'accéder au crédit.

ii. Conditions d'accès au crédit de la MEC Delta

Pour accéder au crédit de la MEC Delta, il faut impérativement être membre de la mutuelle en versant des droits d'adhésion et une part sociale. Si l'adhésion est une condition nécessaire d'accès au crédit de la mutuelle, elle n'est pas pour autant suffisante. Un diagnostic du client renseignant sur sa zone d'habitation, ses principales activités, sa capacité de production et sa crédibilité est prévu par la mutuelle dans le premier mois après l'adhésion.

iii. Mécanisme d'octroi du crédit de la MEC Delta

Le mécanisme d'octroi du crédit à la mutuelle commence par la demande formulée par le client. Ensuite les frais de dossiers représentant 1% du montant demandé, l'apport personnel de 25% pour les nouveaux clients et de 10% pour les anciens sont exigés. Le taux d'intérêt tourne autour de 12,37%.

Les besoins de financement sont exprimés en nature. Le GIE Delta Agrosol, qui est un démembrement de la mutuelle, offre des services de préparation du sol et fournit les intrants nécessaires à la production.

Aujourd'hui, la MEC Delta compte deux mille cinq cents (2500) adhérents dont plus de la moitié s'active à la riziculture. Cependant, certains pratiquent le petit commerce, le maraîchage, l'embouche, l'artisanat, etc. Les encours de prêts à la riziculture en 2005/2006 tournent autour de 157 237 813 F CFA avec un taux de remboursement de 20,02%. Ces encours cumulés à ceux de 2006/2007 sont de 252 818 202 F CFA et le taux de remboursement n'est que de 20,07%.

Ces niveaux de remboursement très faibles sont dus en grande partie aux attaques aviaires enregistrées lors des deux dernières campagnes agricoles. Ce qui pose aujourd'hui à la mutuelle des problèmes de liquidité. En plus, elle ne bénéficie pas des mesures de remboursement que prend l'Etat en cas calamité. En dehors du taux d'intérêt élevé, son système de financement est plus adapté à la riziculture du fait de sa proximité avec les producteurs et l'accord du crédit en nature (fourniture des intrants) de même que le remboursement.

Le système de financement de la CNCAS présente plus d'avantages pour les producteurs. En effet, le taux d'intérêt est moins élevé et il offre la possibilité de bénéficier facilement de subventions des intrants. Cependant, avec le problème de commercialisation, les échéances de remboursement sont courtes. Par conséquent, elles ne permettent pas à certains producteurs de rembourser le crédit et d'être en activité en contre-saison. L'idée d'annualisation du crédit est avancée, mais sa faisabilité n'est pas encore étudiée. Ainsi, se pose le problème d'adaptation du crédit de la CNCAS à la riziculture.

Néanmoins, certains producteurs parviennent à rembourser dans les délais. Alors, ne réside-t-il pas quelque part une propension d'une catégorie de producteurs à ne pas rembourser le crédit accordé par la CNCAS.

Ces institutions ne représentent pas pour les producteurs les seuls moyens de parvenir à financer leurs activités agricoles dans la zone d'étude. Certains producteurs s'autofinancent à partir de leurs fonds propres. Il peut s'agir de l'argent des caisses d'épargne informelles (tontines) ou d'emprunts auprès des grands commerçants. Il est très difficile d'estimer le montant mobilisé par ce mode d'autofinancement. Cependant nous nous proposons de mesurer son efficacité au niveau des producteurs du delta central de la délégation de Dagana, laquelle efficacité doit se traduire par la satisfaction des besoins de financement tout en respectant l'itinéraire technique.

6. Présentation de la zone d'étude :

La délégation de Dagana a été choisie comme zone d'étude non seulement à cause de sa situation géographique qui présente moins de problèmes d'accessibilité, mais elle est aujourd'hui une zone pionnière dans l'agriculture irriguée et particulièrement la riziculture.

a. Cadre administratif

La Délégation de Dagana est l'une des quatre délégations que compte la SAED. Elle épouse les contours administratifs des départements de Dagana et de Saint-Louis et couvre une superficie totale de 6087 km². Elle regroupe quatre (4) communes : Saint-Louis, Dagana, Richard-Toll et Rosso, trois (3) arrondissements : Ross-Béthio avec les CR de Ronkh et de Ross-Béthio, Mbane englobant les CR de Gaé et de Mbane et Rao avec les CR de Mpal et de Gandon.

b. Aperçu démographique

La population totale de la Délégation est estimée à 372 000 habitants dont 69 600 s'activent dans l'agriculture et précisément 48 720 dans l'agriculture irriguée.

En dehors de l'agriculture, la population, particulièrement les peulhs, s'adonne à l'élevage. Mais il existe aussi d'autres activités telles que la pêche continentale, le commerce, l'artisanat, les prestations de services agricoles...etc.

c. Structuration de la Délégation :

Une Direction de la Délégation,

Des services d'appui- conseil de proximité.

i. Direction de la Délégation

☞ L'Ingénieur Délégué de Dagana (IDD):

Représentant du DG de la SAED, il est le premier interlocuteur des partenaires au développement agricole que sont les administrations, les élus locaux et les autres structures techniques du département de Dagana.

Il a aussi charge de faire exécuter la mission de la Délégation. Il est aidé dans l'exécution de cette mission par des structures qui sont :

☞ La Cellule Programmation et Suivi- évaluation (CPSE) :

Elle est composée d'un Chef de cellule et d'un Chargé de Suivi- Evaluation. Le chef de cellule assiste l'IDD dans la coordination des activités de la délégation, centralise la programmation et le suivi- évaluation de ces activités et élabore les

comptes rendus d'activités de la délégation. Le chargé de suivi- évaluation gère une banque de données sur les AHA, les OP et les campagnes agricoles, procède à la mesure des performances (mise en valeur, rendements, productions, etc.) et au suivi des exploitations familiales. Il doit transmettre les informations à la DDAR.

☞ **La Division Aménagement et Gestion de l'Eau (DAGE):**

Elle intervient sur la gestion de l'eau et la maintenance des infrastructures hydro- agricoles (adducteurs, émissaires de drainage, chenaux, stations de pompage, pistes, ouvrages etc.) et appuie les secteurs en la matière (diagnostic, formation..). Pour cela, elle doit préparer, contrôler et veiller à l'application rigoureuse par les Unions Hydrauliques des notes d'entretien et de gestion pour les aménagements à transférer, assurer la gestion des ouvrages non transférés aux OP, participer à la création des associations d'usagers, superviser et coordonner le contrôle des marchés des travaux de la délégation.

☞ **Le Service Comptable et Administratif (SCA) :**

Il est chargé d'administrer le personnel et d'assurer la gestion administrative de la Délégation, d'élaborer le budget, en assurer le suivi et tenir la comptabilité, assurer la gestion de la trésorerie et des conventions de financement des projets, suivre l'exécution technique et financière des projets et assurer les liaisons avec la DFC, la DRHA, la CG, et la CAI.

ii. **Dispositif d'Appui Conseil de proximité :**

La Délégation est divisée en cinq (05) secteurs géographiques qui sont :

- ☞ Le Bas Delta : Saint-Louis, Ross-Béthio, Débi-Tiguet,
- ☞ Le Delta Central : de Ross-Béthio à Diawar (sud- nord) et de Ronkh à Kheune (est-ouest),
- ☞ Le Haut Delta : de Ronkh à Richard-Toll en passant par Rosso,
- ☞ Le Secteur de Dagana qui recoupe la CR de Gaé,
- ☞ Le secteur du Lac de Guiers, qui s'étend tout autour, englobant les contours de la zone du Colonat jusqu'à Keur Momar Sarr, en passant par les communautés rurales de Syer et de Keur Momar Sarr

Les secteurs, divisés en zones encadrées par des Conseillers Agricoles (CA), sont dirigés par des chefs de secteurs. On note vingt cinq (25) zones définies suivant le type d'aménagement et la catégorie de producteurs.

Le secteur du Delta Central est notre zone d'étude du fait de son importance relative de la mise en valeur par rapport aux autres secteurs. En effet, il regroupe 50% des superficies exploitées pour la campagne hivernale 2006/2007 (voir tableau de la mise en valeur). Mais aussi sa position centrale, qui lui donne d'ailleurs son nom, lui permet de bénéficier de l'ensemble des infrastructures hydro- agricoles et de regrouper les différents types d'OP du Delta.

d. Principales ressources naturelles, physiques et matérielles.

✍ Au plan des terres, la Délégation renferme un potentiel irrigable de 58 549ha, sur les 88 000 ha projetés par le PDRG (Plan Directeur Rive Gauche)avec des sols argileux (Hollaldé), limono- argileux (faux- holaldé) ou limono- sableuse (Fondé);

✍ Sur le plan hydrologique, en plus de la source principale qui est le Fleuve Sénégal, il existe d'autres axes hydrauliques défluent de ce fleuve dont le Gorom, le Lampsar, le Kassack, Le Diovol, La Taouey, le lac de Guiers.

✍ S'agissant des infrastructures hydro- agricoles, la superficie aménagée est de 61 736 ha dont 23 405 ha sur fonds publics et 38 331 ha sur initiative des privés en février 2006. Les aménagements sur fonds publics concernent :

- de Grands Aménagements (GA) qui sont, soit transférés c'est à dire leur exploitation, leur gestion, la maintenance et le renouvellement de leurs équipements hydro agricoles sont dévolus aux Organisations Paysannes (OP) ou non transférés et dans ce cas, seules les charges de fonctionnement sont à la charge des OP en attendant leur réhabilitation avant transfert;

- des Aménagements Intermédiaires (AI) dont les règles sont les mêmes que celles des GA (transfert aux OP après réhabilitation) mais sont de taille moyenne;

- des Périmètres Irrigués Villageois (PIV) conçus sommairement et se traduisant par l'absence de planage et de système de drainage.

- les aménagements financés sur initiative des Privés : Périmètres Irrigués Privés (PIP) se caractérisent en général par une minimisation des coûts d'investissement et dont un certain nombre est abandonné juste au bout de quelques années.

Les producteurs sont distingués par les types d'aménagement qu'ils exploitent. Ainsi, il importe de préciser la différence qui existe entre les types de producteurs à savoir les producteurs privés et les producteurs des aménagements publics.

Les producteurs privés exploitent dans les Périmètres Irrigués Privés. Généralement, ils ne sont pas liés à la terre par l'histoire. Mais ils disposent de moyens importants au travers d'autres activités et aimeraient accroître leur richesse à partir de la riziculture. Ils gagnent facilement la confiance de la CNCAS de par leur capacité à fournir les garanties exigées. Ils sont aussi caractérisés par leur possibilité de mettre en valeur d'importantes superficies. Ils forment des GIE qui sont à titre individuel ou familial.

Les producteurs des aménagements publics cultivent dans les GA, les AI et les PIV. Ils se regroupent en section villageoise (SV) ou en GIE et adhèrent le plus souvent à des unions hydrauliques pour la gestion et la maintenance des infrastructures hydro- agricoles.

Cependant, de plus en plus, on assiste à une double fonction de producteurs, c'est-à-dire certains producteurs des aménagements publics se prennent en même temps pour des producteurs privés.

Outre l'importance des aménagements hydro- agricoles (AHA), la Délégation concentre 64 % du parc de tracteurs de la vallée et 88 % de celui des moissonneuses batteuses, 33 des 36 rizeries de la Vallée ainsi que les deux usines de tomate.

Les types d'OP sont :

- Les Groupements de Producteurs (GP), subdivisions des coopératives, non reconnues officiellement, mais opérationnelles sur le terrain ;
- Les Sections Villageoises (SV), moins grandes que les coopératives, regroupant tout ou partie des producteurs d'un village donné, juridiquement reconnues et éligibles au crédit.
- Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE), reconnus juridiquement, éligibles au crédit.

Ces structures paysannes de base ont donné naissance à des entités fédératives de plus grande taille telles que :

- les Unions hydrauliques, dans les aménagements transférés, pour la gestion des équipements collectifs (Unions de Boundoum, Débi-Tiguet, Thiagar, Grande- Digue Tellel...)
- les Comités d'usagers pour gérer un AHA non transféré ou un axe hydraulique
- les Fédérations pour gérer des intérêts communs ou des filières (FPA, CIRIZ, CNCFTI, CNCFPD, Privés...)

e. Mise en valeur :**Tableau 2 : Répartition des superficies par secteur**

SECTEURS	Superficies aménagées	Superficies exploitables	HIV 2006/07
Bas Delta	15146	13539	3020
Delta central	26328	24395	8530
Haut Delta	8955	8681	1783
Dagana	4711	4660	1602
Lac de Guiers	7314	7274	1858
Délégation	62454	58549	16793

Source : Bureau Suivi-Evaluation, Délégation de Dagana

Tableau 3 : Superficies par type d'AHA (février-06)

	AMENAGEES	EXPLOITABLES
AHA T	13896	12538
AHA NT	5056	4754
PIV/UAI	4453	4319
PRIVES	38331	36102
TOTAL	61736	57713

Source : Bureau Suivi-Evaluation, Délégation de Dagana

II. METHODOLOGIE :

Il est important, dans tout travail de recherche sociale de décrire la démarche utilisée pour édifier les lecteurs sur ses différentes phases et les conditions de sa réalisation.

La méthodologie utilisée pour mener à bien cette étude s'est articulée essentiellement sur la définition du thème de recherche, la revue documentaire, la collecte des données et leur traitement.

1. Définition du thème de recherche :

C'est dans l'esprit de poursuivre une étude importante menée dans le cadre du stage pré professionnel sur le financement du crédit agricole dans le delta du fleuve Sénégal, que nous avons défini le thème de recherche. Il s'est fait sentir au niveau de la structure d'accueil le besoin d'effectuer un diagnostic sur le processus de mobilisation du crédit, la gestion et le remboursement pour actualiser les informations sur le mécanisme de financement et éventuellement situer les contraintes.

2. La revue documentaire :

Elle s'est faite dans sa grande partie à la bibliothèque de la SAED à Ndiaye mais aussi à la banque de données de la DDAR au niveau de la direction générale de la SAED et à l'université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis. Ce choix résulte du fait de la spécificité du thème par rapport à la zone, où sont essentiellement concentrées les études sur la riziculture d'une manière générale.

Les œuvres consultées sont le plus souvent des rapports d'étudiants sur le financement de l'agriculture et sur la commercialisation du riz, mais aussi des rapports qui ont sanctionné des études sur les organisations de producteurs, le financement du crédit agricole, etc.

La revue documentaire nous a permis d'avoir un aperçu sur l'évolution de l'agriculture et plus particulièrement le financement de la riziculture dans la vallée du fleuve Sénégal au cours de ces dernières années et d'identifier les problèmes qui peuvent susciter des questions de recherche sur la filière. C'est ainsi que nous avons centralisé notre recherche sur les stratégies d'autofinancement des producteurs, qui peuvent participer à la résolution de la problématique de l'autosuffisance alimentaire.

3. Echantillonnage et collecte de données :

La collecte des données s'est faite avec un questionnaire administré aux producteurs et un guide d'entretien, non seulement pour avoir des informations complémentaires à la CNCAS et à la MEC Delta, mais aussi pour vérifier certaines fournies par les producteurs. Pour choisir les producteurs, nous avons opté de procéder à un échantillonnage aléatoire simple. L'échantillon est constitué par 30% de la population d'étude représentée par les OP.

La zone d'étude présente la particularité de regrouper plusieurs OP fictives, créées à la suite de la politique de promotion du crédit agricole initiée par la CNCAS. C'est ainsi que pour ne pas tomber sur des OP qui n'existent que de nom, une liste d'OP en activité, qui a constitué notre unité d'échantillon, nous est fournie par les conseillers agricoles.

Nous nous sommes servis de la table des nombres aléatoires pour constituer l'échantillon. Les types de producteurs rencontrés sont les producteurs privés qui ont représenté les deux tiers de l'échantillon et les producteurs des aménagements publics.

Le secteur Delta Central de la délégation de Dagana a été choisi comme zone d'étude. Il est important de préciser qu'avant d'être soumis à l'échantillon, le questionnaire a été testé. Ce pré-test d'une durée de cinq jours, nous a permis d'améliorer le questionnaire afin de faciliter le traitement des informations. Compte tenu des contraintes de temps que nous avons eues, nous nous sommes limités au village de Ross-Béthio pour cette étape de la recherche.

L'administration des questionnaires s'est aussi faite dans sa grande partie dans le village Ross-Béthio du fait de la présence massive des producteurs, mais elle a nécessité des déplacements dans d'autres villages notamment Kassack nord, Kassack sud, Boundoum-Barrage, Diawar et Ronkh. Elle a eu une durée de dix (10) jours environ en raison de trois (3) producteurs par jour. La période des enquêtes coïncidant avec celle des semis, nous avons eu des difficultés pour les rencontrer. Ce qui nous a valu un taux de couverture de 96.67%. A cela, se sont ajoutés l'enclavement de certains villages et l'impraticabilité des pistes latéritiques, surtout en période hivernale.

4. Exploitation des données :

Les données collectées ont été exploitées via les logiciels de traitement SPSS pour le dépouillement et Microsoft Excel pour les représentations graphiques. Ce sont les logiciels pour lesquels nous avons plus de notions pour l'exploitation des résultats d'une recherche.

5. Difficultés de la recherche :

Du fait que la majeure partie des producteurs n'a pas été enquêtée à domicile, ils n'étaient pas en possession de leurs fiches de demande de crédit. Par conséquent les données, concernant les montants du financement, étaient approximatives surtout pour la campagne hivernale 2004/2005.

Le tri spécifique des OP a rendu difficile l'échantillonnage. Ce choix a été fait pour éviter de prendre en compte des organisations de producteurs en léthargie.

La période des enquêtes n'était pas très favorable pour avoir plus d'informations à la CNCAS concernant le portefeuille des prêts des autres activités financées par la banque.

Les résultats obtenus dans la zone d'étude, ne peuvent faire l'objet d'une généralisation pour toute la vallée du fleuve Sénégal, car cet échantillon n'est pas représentatif de toutes les organisations de producteurs.

QUATRIEME PARTIE : RESULTATS **DE L'ETUDE ET** **RECOMMANDATIONS**

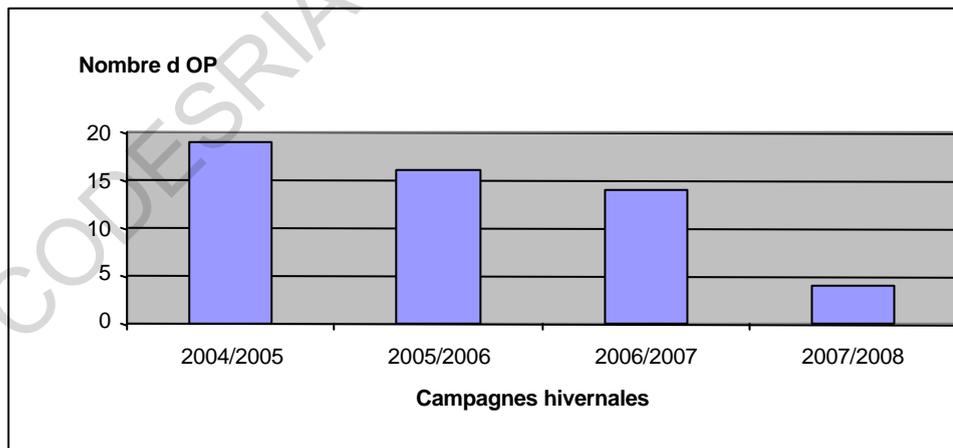
I. PRESENTATION ET ANALYSE DES **RESULTATS DE L'ETUDE :**

1. Niveau de satisfaction des besoins de financement des **producteurs par la CNCAS :**

Evolution du nombre d'OP financées par la CNCAS :

Dans le Delta, toutes les OP ne sont pas financées par la CNCAS pour toutes les campagnes. Cette irrégularité à l'éligibilité au crédit CNCAS est due entre autres facteurs à l'existence d'arriérés de remboursement ou à une demande de crédit non accordée. Nous avons noté l'évolution du nombre d'OP financées par la CNCAS depuis la campagne hivernale 2004/2005. Elle est représentée par le graphique ci-dessus.

Graphique 2 : Evolution du nombre d'OP financées par la CNCAS depuis 2004



Source : Enquêtes mémoire, Moussa DIOP- 2007

Ce graphique montre que dans notre échantillon, le nombre d'OP financées par la CNCAS a diminué progressivement de la campagne hivernale 2004/2005 à celle de 2007/2008. Mais cette diminution est plus importante entre 2006/2007 et 2007/2008 passant du coup de quatorze (14) à quatre (4) OP. Cette situation est due à un taux de remboursement très faible pour la campagne hivernale 2006/2007, occasionné par une

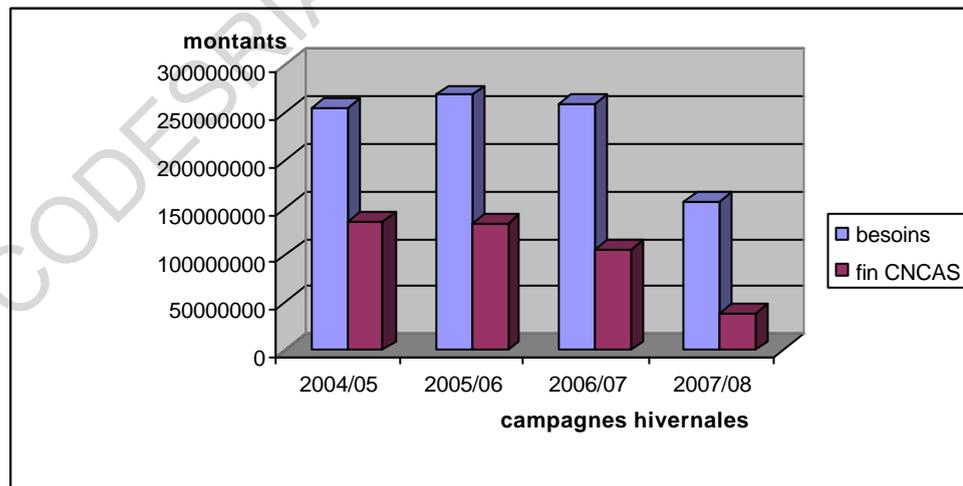
mauvaise production, d'après la majorité des producteurs. S'il est vrai que les attaques aviaires constatées ont affecté négativement la production, force est de reconnaître que tous les producteurs n'ont pas été touchés avec la même ampleur. Certains producteurs auraient pu rembourser au moins une partie du crédit. Mais sous contrainte de ne pas être crédibles à la campagne hivernale 2007/2008, ils ont adopté le recyclage.

Les mesures qu'avait prises l'Etat pour lutter contre les oiseaux granivores n'étant pas efficaces, des engagements relatifs au dédommagement des sinistres étaient envisagés. Ce qui a été à l'origine d'un refus de remboursement observé par d'autres producteurs.

Autant de facteurs sont à l'origine de la diminution du nombre d'OP financées par la CNCAS au cours de ces quatre dernières campagnes hivernales. Mais n'est-elle pas synonyme de démission de certains producteurs du fait de la non couverture de leurs besoins de financement par la CNCAS ? Quel est le niveau de l'offre de crédit accordé par la CNCAS par rapport à la demande de financement des producteurs ?

Evolution des besoins de financement de l'échantillon et du crédit accordé par la CNCAS:

Graphique 3 : Comparaison entre les besoins de financement et le montant du crédit accordé par la CNCAS.



Source : Enquêtes mémoire - Moussa DIOP, 2007

Ce graphique montre que durant ces quatre campagnes hivernales, les montants du crédit accordés par la CNCAS sont en deçà des besoins exprimés par les producteurs. Les besoins de financement sont calculés à partir des superficies exploitées par les producteurs et du montant du financement à l'hectare estimé dans le

compte d'exploitation de la campagne agricole 2005/2006. Ce montant est de trois cent dix sept mille quarante quatre (317 044) francs CFA, avec la subvention des intrants. Les résultats montrent que les besoins cumulés de ces quatre dernières campagnes hivernales ne sont satisfaits que jusqu'à hauteur de 44%. Ceci s'explique en partie par le fait que les charges liées à la main d'œuvre, au battage mécanique, les frais de transport et autres frais financiers ne sont pas pris en compte dans la fiche d'expression des besoins. Ils s'estiment à plus de quatre vingt dix mille (90 000) francs CFA à l'hectare. Il convient de rappeler que les producteurs ont tendance à payer d'abord ces frais à partir de la production. Ce qui, d'une part, favorise un niveau de remboursement faible et d'autre part rend difficile le recouvrement du crédit.

L'évolution du montant de financement accordé par la CNCAS, qui s'est traduite par sa diminution progressive au cours des quatre dernières campagnes, est corollaire au nombre d'OP financées par la CNCAS. D'ailleurs, c'est cette tendance qui s'est dessinée pour l'évolution des besoins de financement. Cependant, on peut retenir que l'offre de crédit a été très en deçà de la demande de financement. Ce qui infirme notre première hypothèse selon laquelle la demande de financement à court terme des producteurs du Delta Central détermine l'offre du crédit accordé par la CNCAS.

2. Les arriérés de remboursement :

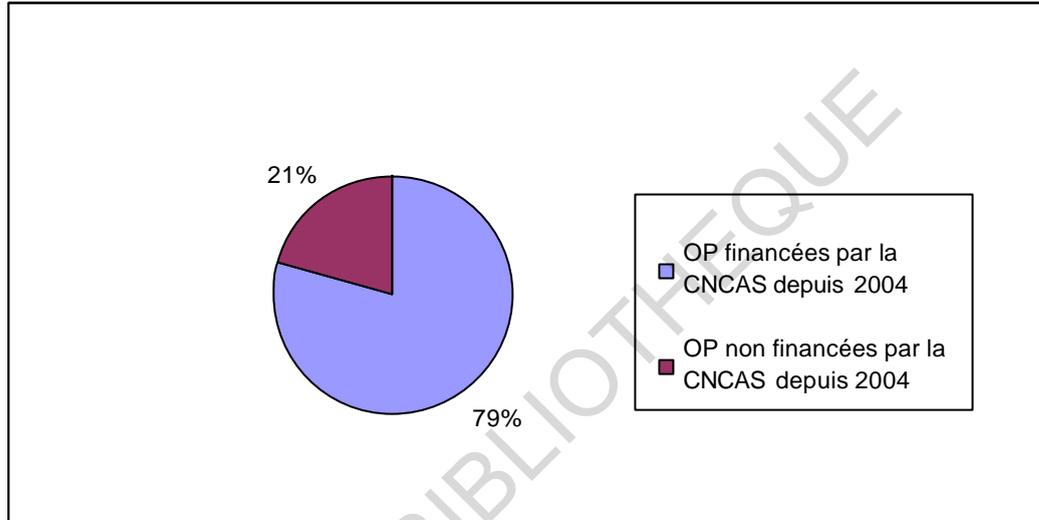
Pour la campagne hivernale qui débute à l'année n , les échéances de remboursement sont fixées au 25 février de l'année $(n + 1)$. A cette date, toutes les OP financées doivent procéder au remboursement du crédit de campagne, sous peine de ne pas subir des pénalités de retard de remboursement. Si les OP récidivent dans le non remboursement, elles pourront ne pas bénéficier de crédit la prochaine campagne. En effet, si le non remboursement est relatif à une catastrophe naturelle, après constat de la CNCAS, l'OP peut s'engager à rembourser par moratoires sur cinq (5) ans, avec des intérêts, tout en bénéficiant d'un nouveau crédit la prochaine campagne.

Parfois, une mauvaise volonté de rembourser le crédit agricole anime les producteurs. Des sanctions pénales sont prévues à cet effet par la CNCAS, même si elles sont très rarement appliquées. Les présidents des OP veillent au remboursement des producteurs et mettent en place un dispositif de suivi à l'approche de la récolte. Mais leur système n'empêche pas les producteurs mal intentionnés de détourner la production. La principale mesure envisagée pour contraindre les producteurs à

rembourser est le retrait de la parcelle. Dans ce cas, les charges de production inhérentes à la parcelle doivent être remboursées, avant qu'elle soit exploitée, à la structure paysanne par son prochain attributaire. Ce qui fait dès fois l'objet d'abandon de certaines parcelles.

Le graphique suivant est une représentativité des OP qui ont obtenu au moins un crédit de campagne à la CNCAS depuis 2004/2005.

Graphique 4 : Représentativité des OP ayant obtenu au moins un crédit CNCAS depuis 2004/2005

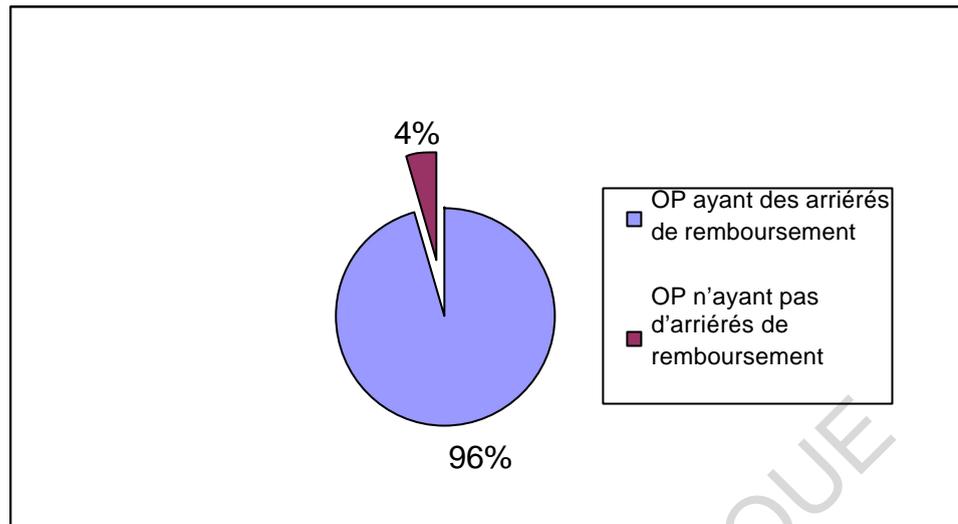


Source : Enquêtes mémoire - Moussa DIOP, 2007

Il montre que parmi les OP enquêtées, certaines n'ont jamais eu de crédit à la CNCAS depuis la campagne hivernale 2004/2005. Elles représentent 21% de l'échantillon et concernent en partie les OP de Ronkh. Ces OP avaient profité de la promotion du crédit rural initiée par la CNCAS pour dérober des milliards de francs destinés à des activités autres que la pratique de la riziculture C'est pour cela qu'ils ne sont plus crédibles à la CNCAS de même que les nouveaux GIE du Delta qui ne parviennent pas à gagner la confiance de la CNCAS. Nous verrons plus tard par quels moyens elles ont pu produire.

Parmi les OP qui ont bénéficié du crédit depuis la campagne hivernale 2004/2005, représentant 79% de l'échantillon, certaines ont des arriérés de remboursement. Leur proportion est représentée par le graphique ci-après.

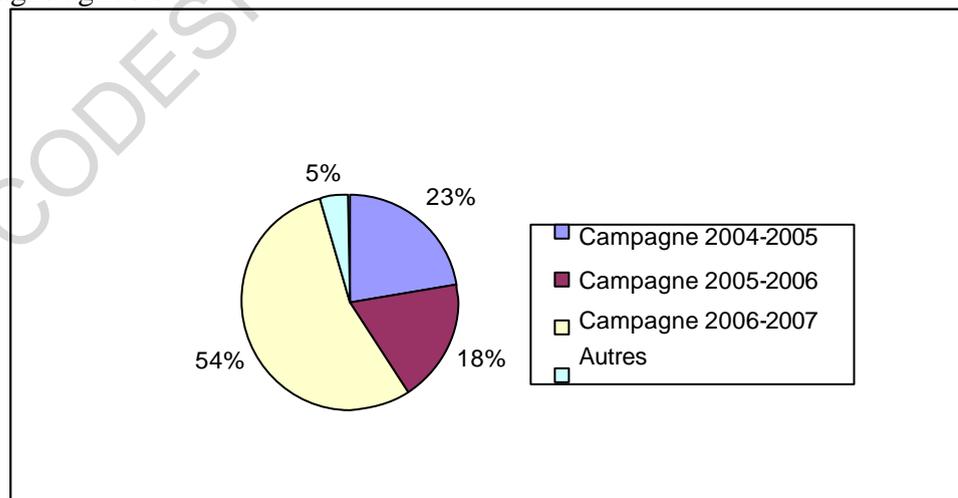
Graphique 5 : Représentativité des OP ayant des arriérés de remboursement depuis 2004/2005



Source : Enquêtes mémoire - Moussa DIOP, 2007

Il montre que 96% des OP enquêtées, ayant bénéficié du crédit CNCAS, ont des arriérés de remboursement entre la campagne agricole 2004/2005 et celle de 2006/2007. Par conséquent, le phénomène de non remboursement du crédit de campagne est très fréquent dans le Delta Central. Les causes peuvent varier d'une campagne à une autre parce que chaque campagne a sa spécificité, ses réalités. Comment donc sont réparties les OP ayant des arriérés de remboursement par campagne ?

Graphique 6 : Représentativité des OP ayant des arriérés de remboursement par campagne agricole



Source : Enquêtes mémoire - Moussa DIOP, 2007

Le graphique montre que 54% des OP enquêtées ont un arriéré de remboursement en 2006/2007. Cette proportion importante des OP qui n'ont pas remboursé est due, pour cette campagne, en partie à une mauvaise récolte à la suite de

l'invasion des oiseaux granivores. Mais les calamités naturelles n'expliquent pas à elles seules le niveau de remboursement. Il y a une mauvaise volonté de certains producteurs à rembourser le crédit du fait de leur perception de la banque, selon laquelle elle est une structure financière de l'Etat.

Cette situation était moins alarmante pour les campagnes hivernales 2004/2005 et 2005/2006, dans lesquelles il était enregistré respectivement 23% et 18% des cas. Ces campagnes, moins exposées aux catastrophes naturelles, étaient plus généreuses et ont permis à beaucoup d'OP d'être en règle avec la banque.

La quasi-totalité des OP ayant des arriérés de remboursement sont disposés à payer et ont engagé des discussions avec la CNCAS dans ce sens. Mais plus de 70% de ces OP enquêtées n'ont pas trouvé un accord de paiement avec la CNCAS. Cet accord qui doit permettre un recouvrement du crédit, consiste à payer la dette par moratoires sur une période de cinq années, avec un taux d'intérêt. Ce mode de recouvrement du crédit n'est pas envisagé du fait de l'importance du montant des arriérés de remboursement, qui représente parfois la totalité du crédit accordé. L'insuffisance des moyens des producteurs ne permet pas non plus le remboursement de la dette.

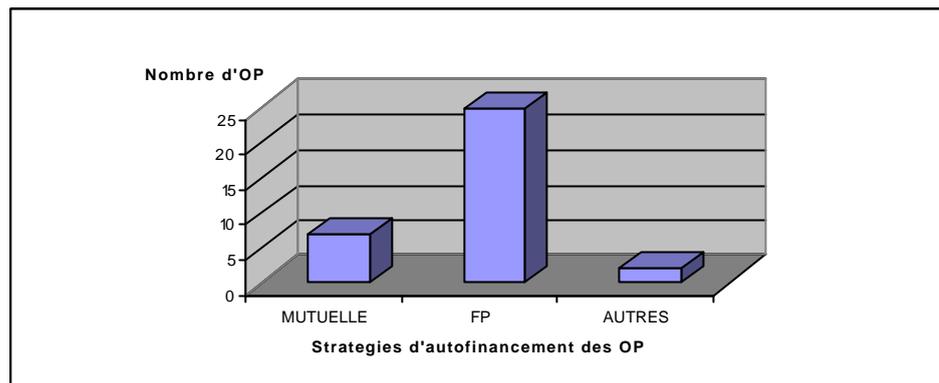
La seule possibilité adoptée par les OP, avec l'accord de la CNCAS, est de trouver des stratégies d'autofinancement et de déposer le montant des surplus de production dans leur compte. Ce qui ne favorise pas un recouvrement rapide du crédit.

Les autres campagnes, où on a enregistré des arriérés de remboursement sont antérieures à 2004. Les OP concernées n'ont, depuis lors, pas bénéficié de crédit à la CNCAS.

3. Les stratégies d'autofinancement :

Toute forme de financement autre que le système classique de la CNCAS est considérée, ici, comme une stratégie d'autofinancement. Parmi les stratégies les plus fréquentes, nous avons noté le financement sur fonds propres et la création de la MEC Delta.

Le graphique, ci-après, représente l'importance des stratégies adoptées par les OP.

Graphique 7 : Importance des différentes stratégies d'autofinancement

Source : Enquêtes mémoire - Moussa DIOP, 2007

Il montre que le financement sur fonds propres est la stratégie d'autofinancement la plus utilisée par les OP. Il convient de préciser qu'il n'y a pas une stratégie commune de mobilisation de ces fonds propres pour les producteurs des aménagements publics, essentiellement concentrés à Ross-Béthio. Il appartient à chaque membre d'une OP de chercher à satisfaire les besoins de sa parcelle. C'est pour cela que l'origine de ces fonds propres n'est pas clairement définie par les producteurs et leur estimation est difficile. Ceci montre une faiblesse des producteurs du point de vue organisationnelle. La mobilisation des fonds propres se fait le plus souvent en fonction des activités de production. Ce qui est la cause, pour certains, du non respect du paquet technologique et du calendrier culturel.

La mise en place de ces stratégies d'autofinancement a été à l'origine de la création de la Mutuelle d'épargne et de Crédit du Delta (MEC Delta) de Ronkh. Ce qui traduit une certaine dynamique d'organisation des producteurs de cette zone face à leurs difficultés d'accès au crédit CNCAS. Ces producteurs ayant souscrit à la MEC DELTA représentent seulement 15% des producteurs privés de l'échantillon.

L'avantage que procure cette stratégie réside dans le fait que les bénéficiaires des services de cette mutuelle, se considèrent comme des membres à part entière, contrairement à la CNCAS. Ils doivent, par conséquent, travailler pour la pérennisation de cette institution, avec la volonté de rembourser le crédit. D'ailleurs le système de crédit et les modalités de prêt et de remboursement ne favorisent pas un détournement d'objectifs, ni dans la gestion du crédit, ni dans le remboursement. Par contre, en cas de calamité naturelle, la MEC Delta ne bénéficie pas de remboursement de l'Etat sous forme de subventions aux producteurs comme la CNCAS. Ce qui ne constitue pas certes un droit et ne fait pas non plus l'objet d'une revendication mais

pose de réels problèmes de fonctionnement à la mutuelle en cas de non remboursement du crédit par les producteurs, comme ces deux dernières campagnes où il a été enregistré des taux de remboursement de l'ordre de 20%. Cette stratégie devrait être généralisée, dans le but d'accroître la capacité de financement de la mutuelle, mais l'enclavement constitue un obstacle pour la plupart des OP.

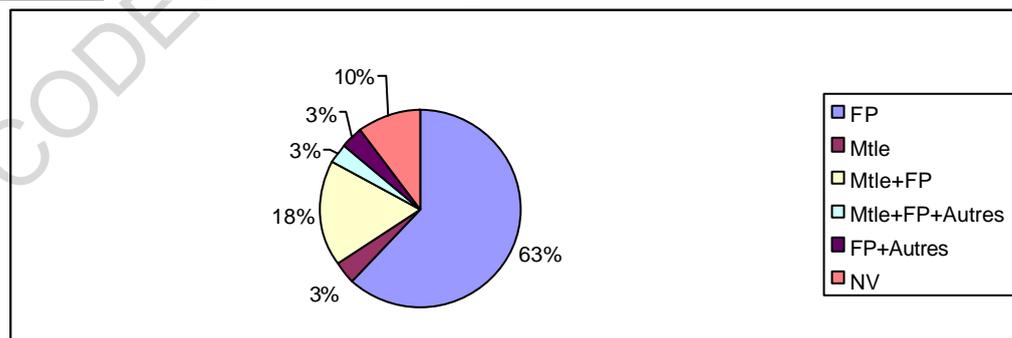
Si les producteurs, notamment ceux des aménagements publics, font beaucoup plus recours au financement sur fonds propres, c'est qu'ils ne sont pas suffisamment organisés pour prendre ensemble, à bras le corps, le problème du crédit.

Néanmoins, leur affiliation aux unions hydrauliques, qui sont des organisations fédératives des SV et des GIE, non juridiquement reconnues, ayant la charge de gérer les équipements collectifs d'irrigation et de drainage, est d'une importance capitale. En effet, à travers leurs OP membres, ces unions dotent les producteurs d'intrants agricoles et leur font les façons culturales. Cependant, elles devraient étendre leurs activités à l'achat de la production, afin de faciliter le remboursement du crédit agricole.

. La location des terres appartenant à une OP, pendant un certain temps, est une forme de mobilisation de ressources financières. Leur redistribution aux membres est une autre stratégie d'autofinancement très rare, voire non appliquée.

Certains producteurs font recours à plusieurs stratégies en même temps, c'est-à-dire qu'ils font une combinaison de stratégies. La représentativité des stratégies d'autofinancement est donnée par le graphique ci-dessous.

Graphique 8 : Représentativité des stratégies d'autofinancement



Source : Enquêtes mémoire - Moussa DIOP, 2007

Il montre que le financement sur fonds propres devient incontournable dans le système d'autofinancement des producteurs du Delta Central. La MEC Delta qui se proposait comme une alternative au système de financement de la CNCAS est loin de régler le problème du crédit, de par ses moyens limités. C'est pour dire que dans le

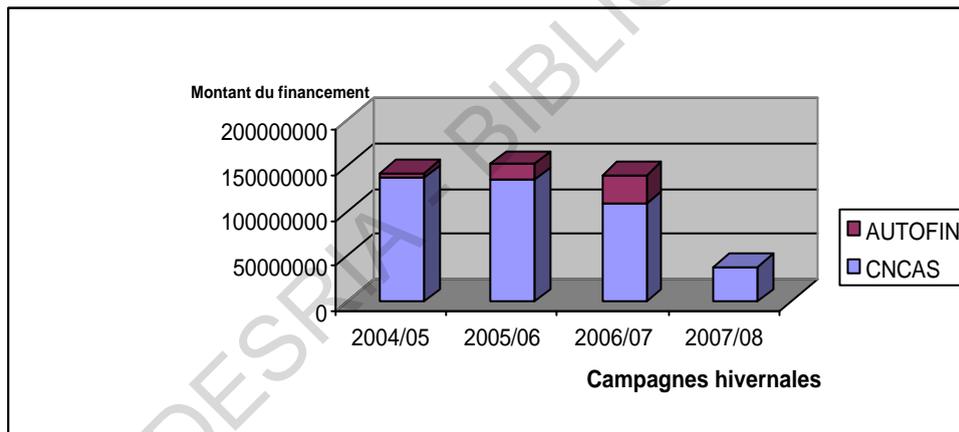
contexte actuel de la riziculture, il est indispensable que les producteurs aient leurs propres moyens de financement.

NV (réponse non valide) représente le nombre d'OP qui n'ont jamais adopté une stratégie d'autofinancement, soit parce qu'elles sont assidues au financement de la CNCAS, soit parce qu'elles manquent de moyens et d'initiatives. Dans ce cas de figure, elles préfèrent ne pas aller en campagne. Ces OP assidues au financement de la CNCAS représentent environ 14% de l'échantillon.

Ces stratégies ont permis aux OP d'avoir des revenus supplémentaires pour compléter le financement de la CNCAS ou tout simplement pour prendre en charge la production.

Le graphique suivant compare la contribution de chaque type de financement (financement de la CNCAS et autofinancement) par rapport au montant total de financement, à différentes campagnes. Vu la période des enquêtes, les montants de l'autofinancement ne sont pas disponibles pour la campagne de 2007/2008.

Graphique 9: Evolution du montant total de financement



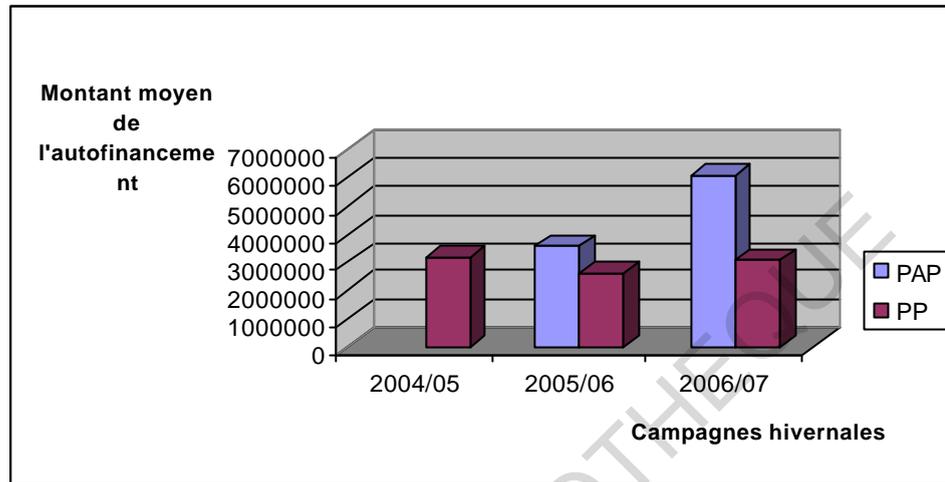
Source : Enquêtes mémoire - Moussa DIOP, 2007

Ce graphique montre que le montant de l'autofinancement est trop faible par rapport à celui du financement de la CNCAS. Cependant, il augmente progressivement au cours des campagnes. Ainsi, il devient de plus en plus nécessaire que les producteurs cherchent à se prendre en charge en matière de financement.

Les producteurs des aménagements publics (PAP) se limitent généralement au financement de la CNCAS. Ils s'autofinancent lorsqu'ils ne sont pas éligibles au crédit CNCAS. Par contre, les producteurs privés (PP), compte tenu de l'importance des superficies qu'ils mettent en valeur et de leurs moyens financiers, utilisent presque chaque année l'autofinancement en complément du crédit accordé par la CNCAS.

Cette utilisation s'avère nécessaire le plus souvent au milieu de la campagne. C'est pour cela que le montant moyen de l'autofinancement des PP est relativement constant comme le montre le graphique suivant.

Graphique 10 : Evolution du montant moyen de l'autofinancement par type de producteurs

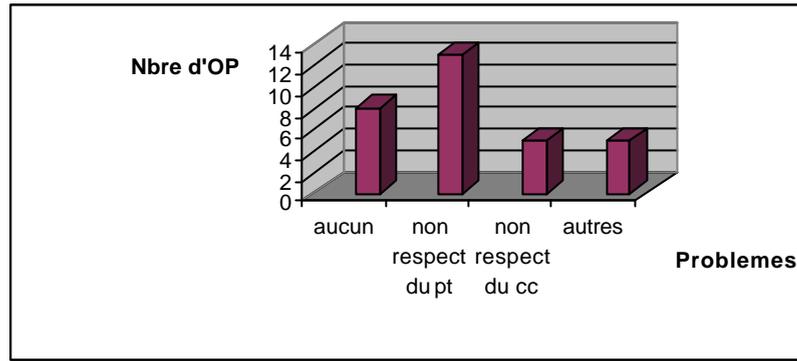


Source : Enquêtes mémoire - Moussa DIOP, 2007

Il montre également que les PAP enquêtés étaient tous financés par la CNCAS en 2004/2005 et s'étaient limités à ce financement. Etant donné qu'ils devenaient de moins en moins éligibles au crédit CNCAS, le montant du financement qui leur est accordé a diminué et du coup le montant moyen de leur autofinancement a augmenté de la campagne hivernale 2005/2006 à celle de 2006/2007, passant de plus de trois millions (3 000 000) de francs CFA à plus de six millions (6 000 000) de francs CFA.

Compte tenu de ce qui précède, il est clair que le financement classique de la CNCAS et l'autofinancement n'ont pas les mêmes effets sur le développement végétatif de la plante pour les parcelles des PAP. Le graphique qui suit montre les problèmes que l'autofinancement peut poser aux producteurs et plus particulièrement ceux des aménagements publics. Par contre, certains producteurs privés ne subissent aucun problème avec l'autofinancement. Au contraire, ils estiment gagner du temps avec ce mode de financement et n'ont aucune contrainte causée par les fournisseurs dans la livraison des intrants. Ce sont particulièrement les producteurs privés ayant emblavé des superficies très modestes, inférieures à dix hectares.

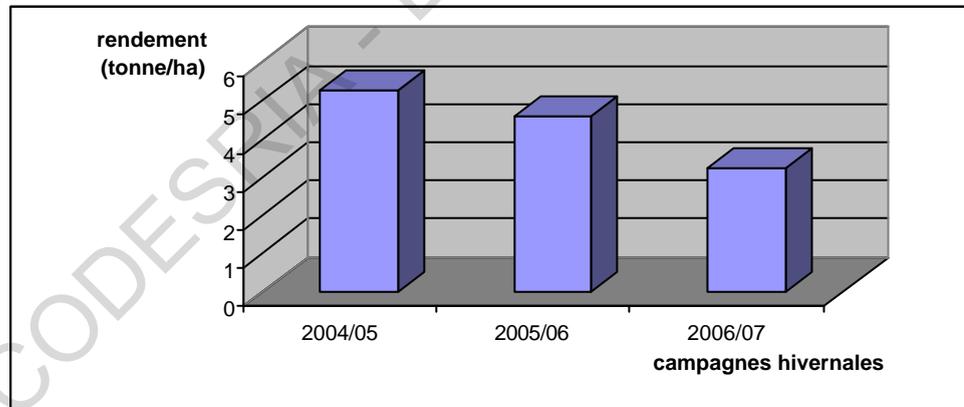
Graphique 11 : Problèmes posés par l'autofinancement



Source : Enquêtes mémoire - Moussa DIOP, 2007

Le problème le plus posé par l'autofinancement est le non respect du paquet technologique c'est-à-dire les doses à l'hectare d'engrais et de pesticides recommandées par la recherche. Il s'en suit le problème de calendrier cultural c'est-à-dire l'application de ces doses aux dates prévues. Ces problèmes posés par l'insuffisance du montant de l'autofinancement ne permettent pas à la graine de développer tout son potentiel de germination. Ce qui se répercute sur le rendement de la parcelle. Le graphique ci-dessous nous donne l'évolution du rendement des OP de l'échantillon en fonction des campagnes hivernales.

Graphique 12 : Evolution du rendement en fonction des campagnes hivernales.



Source : Enquêtes mémoire - Moussa DIOP, 2007

Il montre que le rendement diminue progressivement, passant de cinq (5) à trois (3) tonnes à l'hectare de 2004/2005 à 2006/2007. Cette diminution du rendement est corrélée à un manque de moyens des producteurs, donc à une inefficacité de stratégies d'autofinancement dans la mesure où leur efficacité devrait permettre au moins de maintenir le rendement. Ce qui infirme notre deuxième hypothèse ainsi formulée : les stratégies d'autofinancement développées par les producteurs de riz du Delta Central accroissent leur capacité de production.

II. RECOMMANDATIONS :

Beaucoup d'études sur le crédit agricole, sanctionnées par des rapports, n'ont pu apporter des solutions durables à la problématique du financement, du fait de sa complexité. C'est ainsi que ce problème est devenu récurrent dans le Delta du fleuve Sénégal.

Le financement du crédit agricole pourrait être moins problématique si on avait limité la fonction du producteur à la production. Cela nécessite de créer une Agence de proximité qui regroupe des représentants de l'Etat (à travers la SAED), de la CNCAS et des producteurs. Cette Agence aura pour mission de fournir les intrants agricoles et de veiller sur les parcelles durant tout le processus de la production, pour s'assurer de la capacité des producteurs à rembourser le crédit. Pour la fourniture des intrants, elle pourra être en contact avec les grandes industries chimiques telles que la SENCHIM et les ICS, qui peuvent livrer les intrants dont les producteurs auront besoin. Ensuite, elle se chargera de la collecte de la production, puis de sa commercialisation. Cette agence ne peut voir le jour que s'il y a un engagement et une détermination de l'Etat à résoudre le problème du crédit afin de se lancer sur la voie de l'autosuffisance alimentaire en riz, prévue en 2015. Sa création devra engendrer celle de magasins de stockage dans chaque périmètre ou la réfection de ceux qui existent. Les frais de gardiennage de ces magasins devront être pris en charge par l'agence. L'enclavement de certaines zones et l'impraticabilité des pistes, surtout en période hivernale, peuvent être un obstacle à l'exercice de la mission de l'agence. Donc il faut, en amont de la production, des mesures d'accompagnement comme la mise en place des infrastructures routières praticables.

En aval, l'agence doit veiller à l'implantation de rizeries avec du matériel de décorticage moderne, pour le triage des catégories de riz décortiqué afin d'assurer un bon écoulement du produit, qui nécessite la mise en place des points de vente dans chaque région du Sénégal et du marketing du riz local.

La création de cette agence ne suggère pas de revenir à l'ancien système de financement, avant le désengagement de l'Etat, où la SAED assurait les fonctions de production et de commercialisation du riz. Mais il était trop prématuré de laisser le sort des producteurs entre leurs mains. Les paysans n'étaient pas suffisamment préparés pour assurer en même temps les fonctions de production et de commercialisation du riz. S'ils l'étaient vraiment, ils auraient dû, en ce moment, être

capables de prendre en charge leur financement via la CNCAS, une banque, née du désengagement de l'Etat, avec la mission de les accompagner dans leur processus d'autofinancement. La CNCAS intervient comme structure de financement pour la fourniture des intrants et la dotation des fonds de collecte.

La création de cette agence pourra engendrer des projets pour l'acquisition de machines de décorticage modernes pour les jeunes et les femmes de la localité. Elle favorisera ainsi la promotion de l'initiative privée.

Ebauche de PLAN D' ACTIONS POUR L'EXECUTION DE LA MISSION

DE L'AGENCE :

ACTIONS	MOYENS	ACTEURS
Mise en place d'infrastructures routières praticables	Financiers, humains, matériels	ETAT Partenaires au développement
Construction ou réfection de magasins de stockage	Financiers, humains, matériels	ETAT, OP Partenaires
Fourniture d'intrants agricoles	Moyens financiers pour l'achat des intrants Frais de déplacement	ETAT CNCAS SAED OP
Suivi des parcelles	Moyens de déplacement Indemnisation des CA	ETAT SAED OP
Collecte de la production	Fonds de collecte	ETAT OP
Transformations	Machines de décorticage modernes	ETAT Initiative privée (riziers)
Promotion du riz local	Moyens audio-visuels	ATAT, OP
Mise en place de points de vente	Financiers, humains, matériels	ETAT
Commercialisation	Déplacement	ETAT, OP, privés

Ce processus d'autofinancement est loin d'être à terme du fait d'un manque d'organisation des producteurs et de la modestie de leurs moyens. Les stratégies d'autofinancement mises en place ne donnent pas aux producteurs suffisamment de revenus substantiels permettant de couvrir l'ensemble des charges de production.

Les PAP doivent réfléchir ensemble sur des stratégies d'autofinancement comme la pratique du maraîchage qui est moins aléatoire que la riziculture. Cependant, l'aménagement des terres pour les cultures maraîchères n'est pas prévu dans le Delta. Les OP doivent donc opter pour les cultures maraîchères à la place de la riziculture ; ce qui n'est pas envisageable. Pour une pratique du maraîchage, elles doivent procéder à la mise en place d'un réseau d'irrigation et de drainage avec des GMP ; ce qui demande un investissement. En plus, le maraîchage est plus exigeant en main d'œuvre que la riziculture dans la mesure où il demande un suivi quotidien des parcelles. C'est une culture plus adaptée aux activités des PP.

Il est important de faire la dichotomie entre les deux types de producteurs du Delta qui n'ont pas les mêmes objectifs.

Les PAP ont la charge de satisfaire les besoins en consommation de l'exploitation familiale. Ils doivent par conséquent diminuer les charges de production en faisant recours de moins en moins à la mécanisation et en utilisant la main d'œuvre familiale. Ils doivent donc mettre en valeur des superficies réduites, leur permettant au moins d'avoir une autosuffisance alimentaire. Leur financement peut provenir de la banque, mais des stratégies d'autofinancement doivent être envisagées pour le court terme. Elles consistent à prévoir à la fin de chaque campagne, dans la production, une partie des besoins de la prochaine campagne.

Les unions locales doivent intervenir dans l'achat de la production pour empêcher la commercialisation au marché parallèle à un prix désavantageux. C'est dans le but de commercialiser cette production achetée aux prix concertés. Cette mesure facilitera l'écoulement du produit et accroîtra du coup le niveau de remboursement.

Certains PP ont la possibilité d'emblaver des superficies importantes parce qu'ils ont les moyens et la confiance de la CNCAS. C'est sur ce type de producteurs qu'il faut compter pour atteindre l'objectif de souveraineté nationale qui est l'autosuffisance alimentaire. Donc, il faut davantage promouvoir l'initiative privée avec l'aménagement des superficies cultivables, pour leur permettre d'accroître leur mise en valeur.

CONCLUSION :

Cette étude avait pour objet d'identifier et d'analyser les stratégies d'autofinancement mises en place par les producteurs pour faire face au problème de financement du crédit accordé par la CNCAS. En effet, face à un objectif d'autosuffisance alimentaire des exploitations familiales du Delta central qui justifie le besoin de produire, avec une mécanisation de la riziculture qui accroît les charges de production, compte tenu de la précarité des revenus des producteurs et face au désengagement de l'Etat des fonctions de production et de commercialisation du riz, il s'est avéré nécessaire, depuis la mise en place de la NPA, que les producteurs fassent recours à la CNCAS pour le financement de leurs activités agricoles.

La riziculture étant une activité à risques non négligeables du fait de son caractère aléatoire auquel s'ajoute le problème de commercialisation, ne permet pas souvent aux producteurs de rembourser entièrement leur crédit. C'est pour cela que des stratégies d'autofinancement doivent émaner des producteurs pour palier à ce problème de financement.

Pour identifier et analyser ces stratégies, des producteurs du Delta central de la délégation de Dagana ont été choisis sur la base d'un échantillonnage aléatoire, pour se rendre compte du niveau de satisfaction de leurs besoins de financement par la CNCAS et de leurs stratégies d'autofinancement.

Il est ressorti de cette étude que les besoins de financement des producteurs sont loin d'être satisfaits par la CNCAS et les ressources financières générées par les stratégies de financement mises en place individuellement sont très insuffisantes pour faire face au problème de financement. Ce qui infirme nos deux hypothèses de recherche.

Donc l'intervention de l'Etat s'avère indispensable au, moins pour atteindre une production de huit cent mille (800 000) tonnes de riz d'ici à 2015, un pas géant dans l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire, un objectif de souveraineté nationale, sans compter ses incidences financières. En effet, une étude récente de l'économie agricole du Delta, pilotée par la SAED à travers son programme de production de 200 000 tonnes de riz en 2004, a montré que la riziculture irriguée génère des transactions financières dix fois supérieures à son produit brut intrinsèque.

La production de 200 000 tonnes de riz blanc pourrait générer 376 Milliards FCFA de transactions globales contre 37 Milliards FCFA de produit brut. Ce qui témoigne du caractère fortement intégrateur de la filière rizicole.

De plus, la riziculture permet de générer des résidus qui peuvent être valorisés et profitables par les autres secteurs et branches économiques notamment l'élevage.

Parmi les produits dérivés nous avons :

- la production de son de riz pour la volaille,

- la fabrication de paille à botteler pour l'alimentation du bétail,

- l'utilisation de la balle de riz pour divers produits (charbon de bio masse, combustions diverses). Cette activité, en dehors de sa contribution à l'amélioration de la rentabilité du riz, permet de préserver l'environnement en réduisant le déboisement abusif de la végétation naturelle.

Une analyse plus profonde de ces incidences financières pourrait faire l'objet d'une étude similaire par les générations futures.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

BIBLIOGRAPHIE :

- ? Alioune Alpha SAMB, 2005-2006, La commercialisation du riz de la vallée dans un contexte actuel de libéralisation de la filière
- ?J.- P. DOBELMANN, 1976, Riziculture pratique 1
- ? Makha DIAKHO, élève ingénieur civil, Ecole Nationale Supérieure des Sciences Agronomiques Appliquées (ENSSAA), Octobre 1990, Le financement de l'agriculture irriguée à travers les Organisations Paysannes dans le Delta du fleuve Sénégal (Cas de Diawar et de Thiago)
- ? Mamadou Lamine SECK, Stratégies d'autofinancement et circuits de commercialisation des producteurs privés de tomate industrielle de Savoigne, 2000
- ? Manuel de riziculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal, Version 1, ADRAO-SAED
- ? Ndématy SAMBA, Université Gaston Berger de Saint-Louis, Option : Espaces et Sociétés Rurales, Le rôle du crédit agricole dans le développement des activités hydro agricoles du Delta du fleuve Sénégal : l'exemple de la cuvette de Thilène
- ? Ndeye TOP, Importance du crédit dans l'agriculture sénégalaise, cas de la vallée du fleuve Sénégal, 2004
- ? SAED, Juillet 1995, Le crédit agricole dans la vallée du fleuve Sénégal : Situation actuelle et perspectives. Contribution à la journée de réflexion sur le crédit rural.
- ? SAED, Avril 1994, Evaluation du programme irrigation IV. Chapitre 4 : Crédit agricole
- ? SAED, Projet de plaquette de présentation de la SAED
- ? SAED, Novembre 2005, Nippon Koei Co Ltd. Earth & Human Corporation
Etude sur la réorganisation de la production de riz au Sénégal- Rapport intermédiaire
- ? SAED, Décembre 1996, Identification des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) du Delta
- ? SAED, Rapport phase 1, Etude sur le financement de l'agriculture irriguée dans la vallée du fleuve Sénégal, Mars 2005

ANNEXE :

ANNEXE 1 : Organigramme de la SAED

ANNEXE 1 : Carte de localisation de la zone d'intervention de la SAED

ANNEXE2 : Localisation des secteurs de la délégation de Dagana

ANNEXE 3 : Les aménagements hydro agricoles du Delta central : classification par type

ANNEXE 4 : Liste des OP enquêtées

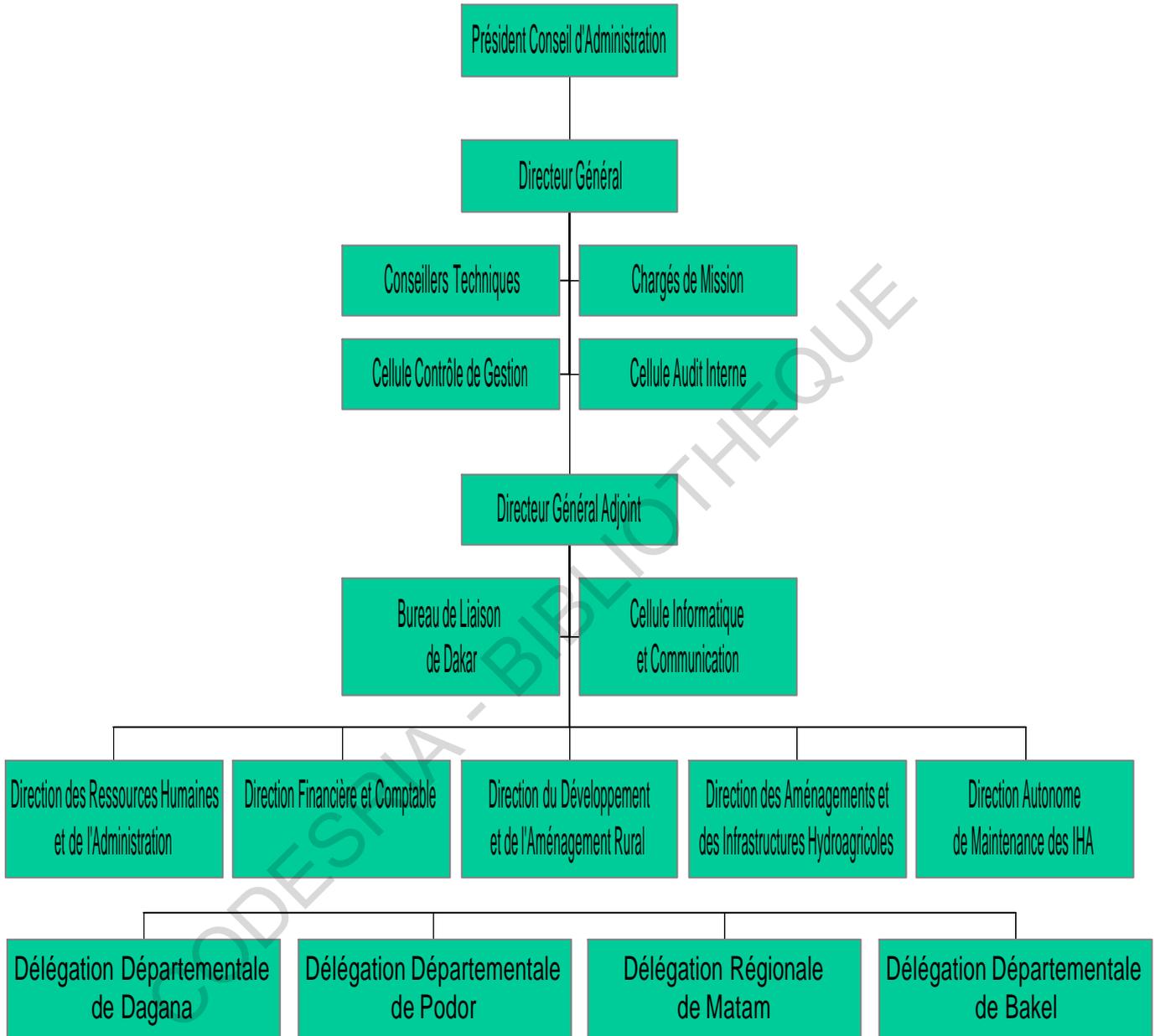
ANNEXE 5 : Questionnaire OP

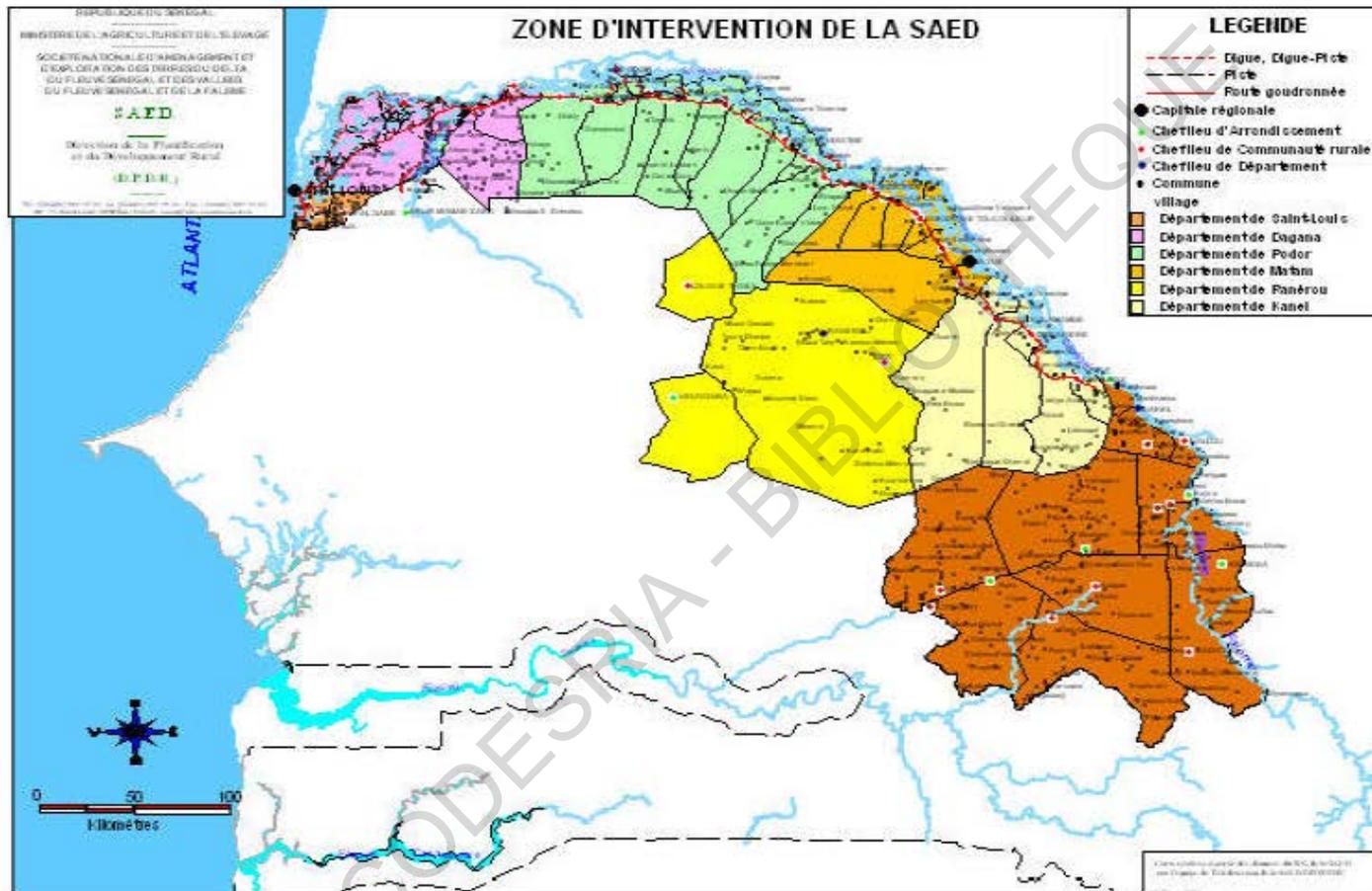
ANNEXE 6 : Guide d'entretien

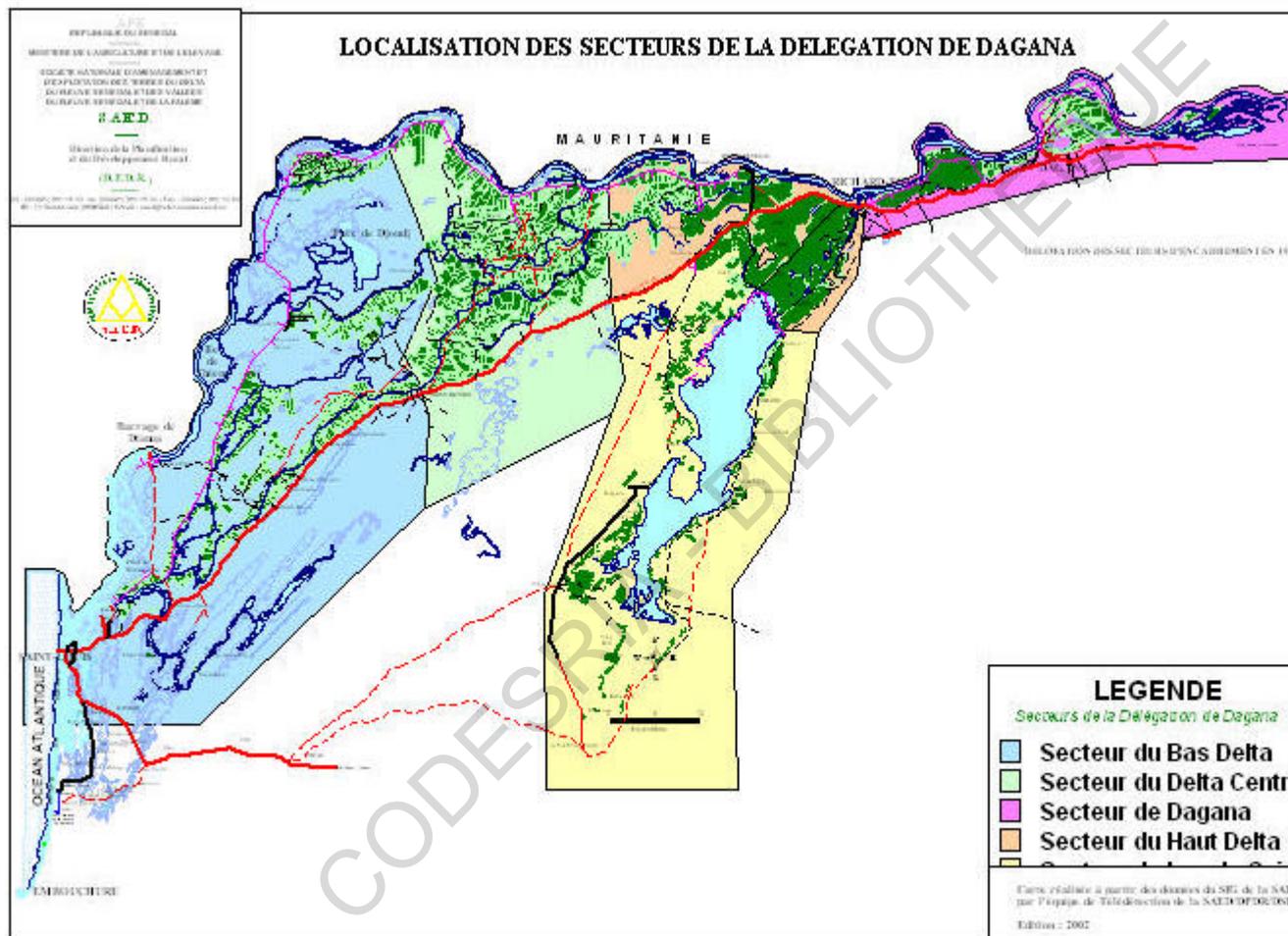
ANNEXE 7 : Compte d'exploitation (extrait)

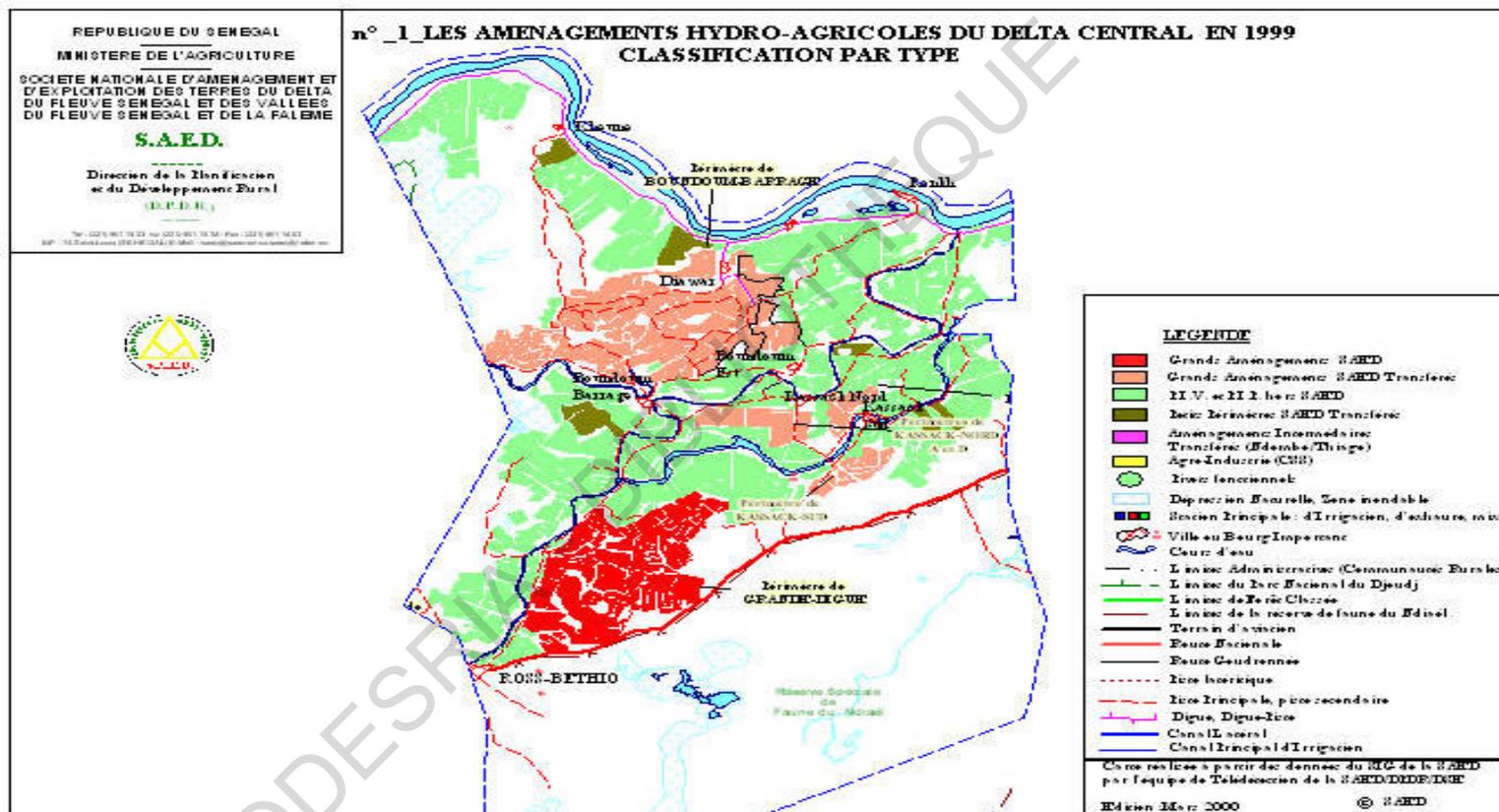
ANNEXE 8 : Fiche d'expression de besoins

Organigramme da la SAED :









LISTE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS ENQUETEES :

LISTE DES OP PRIVEES ENQUETEES					
N°	NOM OP	CODE AMENA	CODE OP	SUP.	VILLAGE
1	GIE Gawar	10277	11914	40	<i>Diawar</i>
2	GIE Mame Yatma Niang	10418	11008	53	<i>Boundoum Barrage</i>
3	GIE Ya Allah Souren			25	<i>Boundoum Barrage</i>
4	GIE Ramata Thierno	10523	11603	30	<i>Boundoum Barrage</i>
5	GIE Bok Diom			25	<i>Boundoum Barrage</i>
6	GIE Papa Makane		12018	20	<i>Diawar</i>
7	GIE Mame Cheikh Seck	10343		20	<i>Diawar</i>
8	GIE Alassane Dieye			20	<i>Diawar</i>
9	GIE Mame Massar Gueye			25	<i>Ronkh</i>
10	GIE Natangué				<i>Ross-Bethio</i>
11	GIE Rassoulillahi de Nadjel	10873	11288	96	<i>Nadjel</i>
12	GIE Alternance	10595		33	<i>Kassack Sud</i>
13	GIE Juboo				<i>Ronkh</i>
14	GIE Matanar	10383	10831	38	<i>Ronkh</i>
15	GIE Fongo Mayo	10743	10683	56	<i>Kassack Nord</i>
16	GIE ALLAH hock Djoulbé Diam	10716	10716	14	<i>Kassack Nord</i>
17	GIE Famille LY	10796	11354	13	<i>Kassack Nord</i>
18	GIE El Hadji Malick	10699	11699	45	<i>Ross-Bethio</i>
19	GIE Njooray				<i>Boundoum Barrage</i>
20	<i>GIE Guet Gueye</i>				<i>Boundoum Barrage</i>

LISTE DES OP DU CASIER PUBLIC ENQUETEES			
N°	OP	SUPERF	VILLAGES
1	SV Ross-Bethio I	166,39	Ross-Bethio
2	SV Ross-Bethio II	126,18	Ross-Bethio
3	SV Tellel Peul I	51	Ouroul Bégaye
4	SV Tellel Peul II	30,98	Djuboos
5	SV Tellel Peul III	43,28	Rainabé 1
6	SV Tellel Peul IV	23	Ndioross
7	GIE Fondé Bouki 2	32,85	Guy gui
8	GIE Fondé Bouki 3	15,25	Ouroul Islam
9	GIE Dialigui D. Ndiaye	30	Ross-Bethio
10	GIE Tellel Grande Digue	21,1	Ouroul bégaye

MINISTERE DE L'EDUCATION
ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE
SOCIETE NATIONALE
D'AMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION
DES TERRES DU DELTA DU FLEUVE SENEGAL,
DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL ET DE LA FALEME
MEMOIRE DE FIN DE FORMAMTION

QUESTIONNAIRE :

Ce questionnaire a pour objet de recueillir des informations auprès des producteurs sur leurs stratégies de mobilisation de ressources pour le financement de leurs activités en particulier la riziculture.

IDENTIFICATION :

N°d'ordre	Eléments d'identification	
1	Région	
2	Département/Délégation	
3	Arrondissement	
4	Communauté rurale	
5	Village	
6	Nom de l'OP	
7	Date de création	
8	Nombre de membres	

1) Prénom et nom du président :

.....

2) Situation matrimoniale :

1- Célibataire 2- Marié 3- Divorcé 4- Veuf

3) Quelle est la périodicité du renouvellement des instances de l'OP ?

1- Chaque année 2- Chaque deux ans 3- Chaque trois ans
4- Pas de renouvellement 5- Autres

4) A quelle union est-elle affiliée ?

- 0- Aucune
 1- Grande-digue Tellel
 2- Boundoum
 3- Kassack nord
 4- Kassack sud
 5- Autres

5) Activités pratiquées autres que l'agriculture:

- 0- Néant
 1- Elevage
 2- Transport
 4- Pêche
 8- Commerce
 16- Autres (à préciser)

6) Sous quel statut l'OP produit-elle ?

- 1- Producteur privé
 2- Producteur de l'aménagement public

FINANCEMENT :

7) L'OP a-t-elle obtenu un crédit CNCAS pour la campagne hivernale depuis 2004 ?

- 1- Oui
 2- Non

8) Si oui, pour quelle campagne ?

- 1- 2004-2005
 2- 2005-2006
 4- 2006-2007
 8- 2007-2008

9) Quel est le montant du crédit obtenu?

	Campagnes hivernales			
	2007-2008	2006-2007	2005-2006	2004-2005
Montant obtenu				

10) Si non, quelles sont ses stratégies d'autofinancement

- 0- Aucune
 1- Mutuelle
 2- Tontine
 4- Fonds Propres
 8- Autres (à préciser)

26) Quelles sont vos perspectives pour un accroissement de votre production ?

.....

.....

.....

.....

.....

27) Quelles solutions proposez-vous pour une sécurisation du crédit ?

.....

.....

.....

.....

.....

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

GUIDE D'ENTRETIEN :

MINISTERE DE L'EDUCATION
ECOLE NATIONALE D'ECONOMIE APPLIQUEE

SOCIETE NATIONALE D'AMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION DES
TERRES DU DELTA DE LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL ET DE LA
FALEME

GUIDE D'ENTRETIEN-INSTITUTIONS DE FINANCEMENT

I- **PRESENTATION DE L'INSTITUTION DE FINANCEMENT:**

Date de création
Contexte
Objectifs
Réalizations

II- **EVOLUTION DE L'ORGANISATION ET DE LA STRATEGIE :**

Organisation antérieure
Organisation actuelle
Changements de stratégie par rapport aux réalités

III- **DESCRIPTION ET EVOLUTION DU SYSTEME DE CREDIT:**

Critères d'éligibilité (juridiques, financiers, économiques)
Conditions de prêt (taux, apport personnel, garanties)
Mode de fonctionnement et procédure

IV- **SITUATION DU CREDIT LES CINQ DERNIERES ANNEES :**

Montants sollicités
Montants accordés
Taux de recouvrement

V- **ADAPTATION DU CREDIT :**

Existe-t-il un système de planification dans l'octroi du crédit ?
Quel est le mécanisme de suivi mis en place pour pallier aux différentes défaillances constatées sur le terrain (détournement d'objectif des producteurs) ?
Quels sont les rapports entre l'institution et les fournisseurs (fonctionnement de leur trésorerie, mouvement de leur compte) ?
Quelles mesures applicables préconisez-vous en cas de non recouvrement du crédit ?

VI- **RECOMMANDATIONS :**

COMPTE D'EXPLOITATION :Extrait d'un compte d'exploitation pour la campagne agricole 2005-2006 :

CHARGES A L'HECTARE		Sans subvention			Avec Subvention			Ecart (FCFA)	
		Quantité (kg)	Prix. Unitaire (F CFA)	Montant (F CFA)	Quantité (kg)	Prix Unitaire (FCFA).	Montant (FCFA)		
1.	Préparation du sol			33 200			33 200	0	
2.	Semences	120	250	30 000	120	250	30 000	0	
3.	Intrants							0	
	3.1.	Engrais						0	
		DAP (18-46-00)	100	190	19 000	100	118	11 800	7 200
		Urée (46-00-00)	300	240	72 000	300	172,45	51 734	20 266
	3.2.	Produits phytosanitaires						0	
		Propanyl	8	2 700	21 600	8	2 550	20 400	1 200
		2 - 4D (weedone)	1	3 500	3 500	1	2 550	2 550	950
	Sous total	Intrants			116 100			86 484	29 616
4.	Irrigation			65 000			65 000	0	
5.	Main d'oeuvre			25 000			25 000	0	
6.	Battage mécanique	560	90	50 400	560	90	50 400	0	
7.	Autres charges (transport, sacs, omvs, etc.)			15 050			15 050	0	
8.	Frais financiers	5,60%	242 300	13 569	5,60%	212 684	11 910	1 658	
TOTAL CHARGES				348 319			317 044	31 275	